

Marguerite Frichelet

(Thônes, 2 janvier 1756 – Pâquier d'Annecy, 18 mai 1793)

et

la guerre de Thônes (Touno)

Claire Pittard



Marguerite Frichelet
(Thônes, 2 janvier 1756 – Pâquier d'Annecy, 18 mai 1793)
et la guerre de Thônes (Touno)



Marguerite FRICHELET est une héroïne savoyarde (ou savoisiennne : au XVIII^e siècle, on parlait encore indifféremment de Savoisiens ou de Savoyards, plus rarement de Savoyens).
Son destin fut tragique. Voici un aperçu des événements auxquels elle prit vaillamment part.

I. Le contexte

Les événements liés à cette héroïne se déroulèrent huit mois après l'invasion de la Savoie par l'armée révolutionnaire française, qui avait pénétré en Savoie sans déclaration de guerre, une affreuse nuit de septembre, celle du 21 au 22 septembre 1792. Rassemblée à Grenoble, cette armée était composée de l'armée française des Alpes et de la Légion des Allobroges, elle-même formée de Savoyards parisiens bien décidés à livrer leur pays aux Révolutionnaires français. Partis du Grésivaudan (Dauphiné), Français et "Allobroges" avaient préparé leur invasion au fort de Barraux, près de Pontcharra, donc à environ trois kilomètres de la frontière savoyarde, et à une vingtaine de kilomètres de la capitale Chambéry, siège du Sénat de Savoie. Ils avaient d'abord dû affronter les gardes des redoutes de Myans et, après de violentes fusillades, avaient eu le dessus à l'aube du 22 septembre, car ne se trouvait là qu'une petite garnison, les autorités savoisiennes ne se doutant nullement que des armées françaises avaient l'intention de s'emparer de la Savoie et du comtat de Nice, prémices à l'invasion de tous les Etats du royaume de Savoie-Sardaigne. Chambéry elle-même ne fut investie que deux jours plus tard, le 24 septembre 1792. Pendant ce temps, une autre armée française passait la frontière du Var pour s'emparer de Nice de la même façon, le 29 septembre 1792.



2. Myans, à mi-distance entre le fort de Barraux et Chambéry. La statue dorée de Notre-Dame de Savoie fut inaugurée le 17 octobre 1855. « La sculpture et la fonte de la statue ont été confiées à un artiste distingué, M. Louis Rochet, Savoisien d'origine », in Notre-Dame de Myans, Chambéry, 1856

A leur grand étonnement, les Français ne furent pas bien accueillis en Savoie, loin s'en faut. Ils étaient considérés pour ce qu'ils étaient réellement : des envahisseurs ; et des envahisseurs qui voulaient "régénérer" les Savoyards, c'est-à-dire leur faire subir un lavage de cerveau pour les rendre conformes à l'idéologie révolutionnaire et républicaine ; et qui avaient l'intention, pour accomplir leurs desseins, de révolutionner toute l'organisation du pays conquis, qu'ils regardaient comme le leur depuis le décret de la Convention du 27 novembre 1792, décidant que la Savoie serait désormais un département français portant le nom de Mont-Blanc, et que les Savoyards et Savoyards seraient dès lors nommés "Allobroges".



3. Guerrier celte. Les Allobroges étaient des Celtes. Remarquer la tête coupée pendue à la selle comme trophée de guerre.



4 a et b. L'invasion et l'occupation accomplies, l'Assemblée nationale des Allobroges tint 14 séances, du 21 au 29 octobre 1792, dans la cathédrale de Chambéry, transformée en vulgaire salle de réunion révolutionnaire, pour déposséder les Savoyards et leur roi de leur pays.

Les hommes d'Eglise de la Savoie durent jurer sur la Constitution civile du clergé, qui était de fait une abolition de la religion catholique, au profit d'une idéologie où régna dans un premier temps l'absolutisme de la déesse de la Raison, ou celui d'un grand Etre suprême, ou encore celui de l'Eternel, bientôt remplacés par l'obligation de ne croire qu'à l'omnipotente doctrine révolutionnaire et au grand néant. Ces contraintes supplémentaires exécutées au nom de la liberté renforcèrent l'hostilité des Savoyards envers les Français. Ces derniers persécutaient les prêtres résistants, ce qui attisa encore l'animosité des Savoyards, surtout que, suite au refus des abbés et des curés savoyards de signer cette Constitution civile, ceux-ci avaient été contraints de s'exiler ou de se cacher pour échapper aux galères ou à la mort. Vint ensuite la proclamation du 8 février 1793, qui supprima tous les diocèses de la Savoie pour n'en faire plus qu'un, l' "évêché constitutionnel du département du Mont-Blanc", avec Annecy pour siège, ce qui était assurément suffisant pour les quelques prêtres jureurs.

La confiscation des biens ecclésiastiques et nobiliaires, et leur revente, sous le nom usurpé de "biens nationaux", aux Révolutionnaires privilégiés offusqua profondément les Savoyards, de même que les bûchers où brûlaient les archives du moindre village, c'est-à-dire l'histoire même de toute une communauté. La surveillance exercée sur les populations, afin qu'elles se soumettent aux innombrables décrets et coercitions que les Français et leur République de la liberté imposaient aux Savoyards, n'arrangea pas les rapports entre ces deux peuples, et les Savoyards continuèrent d'acclamer leur roi. La fermeture des écoles, de même que l'accumulation des violences et des atteintes à la liberté pour assujettir les Savoyards, accompagnées de pillages et de taxes de toutes sortes – les impôts avaient plus que triplé – avaient fini par excéder les Savoyards, d'autant plus que les nombreuses promesses paradisiaques avancées par les Révolutionnaires français pour empêcher toute résistance n'étaient suivies d'aucun effet.

A tout cela vinrent s'ajouter les enrôlements forcés, contraignant les Savoyards à tuer autant leurs compatriotes que les peuples amis pour participer à l'avidité conquérante des Français révolutionnaires. En plus, les jeunes Savoyards risquaient bien de tirer sur leurs propres pères, oncles ou frères aînés servant dans l'armée de leur souverain légitime, qui tentait sans relâche de reconquérir son pays.

Aussi, dès la fin de l'année 1792, commencèrent rébellions et révoltes. Et dès le printemps 1793, les Savoyards s'insurgèrent dans toutes les provinces de la Savoie. Les courageux acteurs de ces soulèvements puisaient leur force dans l'espoir que des régiments de leur roi viendraient les appuyer, mais ceux-ci furent chaque fois sauvagement repoussés sur les crêtes, où ils tenaient leurs positions malgré le froid, l'inconfort et les dangers dus aux âpres conditions de la montagne. Par représailles, les villages étaient alors incendiés, après confiscation des vivres et du bétail, et parfois les villageois étaient déportés. L'histoire de Marguerite Frichelet et de la guerre de Thônes est celle de l'une de ces nombreuses révoltes des Savoyards contre la septième occupation française de leur pays, qui dura vingt-trois longues années.

La résistance savoyarde se place durant la période française de la Convention, qui siégea du 20 septembre 1792 au 26 octobre 1795. Et plus précisément entre les premières insurrections en Bretagne (2 mars 1793), les prémices des guerres de Vendée (11 mars 1793) ; les soulèvements fédéralistes des grandes villes du Sud dès la fin mai 1793 (Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulon, etc.), et la mise en place de la seconde Terreur, entre le 5 septembre 1793 et le 28 juillet 1794, destinée à anéantir tous les peuples résistants en écrasant leur volonté de recouvrer leur liberté.

La plupart des extraits – entre guillemets – des chapitres suivants sont tirés de :

- . [J.M.] Jean Mercier - *Souvenirs historiques d'Annecy* (1878), qui s'appuie sur des témoignages contemporains des événements et sur les documents officiels déposés aux archives départementales à Annecy ;
- . [J.C.] Jacques Carron - *Insurrection de la vallée de Thônes en 1793* (1911), qui prend ses sources aussi bien dans des archives privées que publiques ;
- . [F.P.-B.] François Pochat-Baron - *Histoire de Thônes* (1926), qui se réfère à tous les écrits précédents et puise lui aussi dans les archives.

Des compléments et des précisions à l'intérieur des citations sont indiqués entre crochets [...].

II. Les préparatifs

La vallée de Thônes commence à l'est d'Annecy, au détroit de Saint-Clair, actuellement appelé le défilé de Dingy, où coule le Fier, et aboutit à Thônes, lieu de la jonction du Nom avec le Fier. La guerre de Thônes s'étendit jusqu'aux vallées du Nom (Saint-Jean-de-Sixt, la Clusaz), du Borne (le Grand-Bornand), de Manigod (où coule le Fier), et du Chamfroid (les Clefs, Serraval).



5. Thônes (Touno) et sa vallée

« C'était le samedi 4 mai [1793], jour de marché à Thônes. Les chemins venant de tous les points de la vallée y amenaient ce matin-là une foule d'hommes, de femmes, d'enfants. Ce n'étaient pas seulement de leurs intérêts qu'ils allaient traiter, mais tous sentaient que l'heure décisive était proche, espéraient qu'à Thônes, cette espèce d'angoisse qui étreint même les plus braves, tant que dure l'incertitude, serait dissipée par une décision irrévocable.

« Des groupes tumultueux se formèrent bientôt, où se trouvèrent confondus avec les habitants de Thônes, ceux de Dingy-Saint-Clair, des Villards, de Saint-Jean-de-Sixt, du Grand-Bornand, de la Clusaz, des Clefs, de Manigod et de Serraval. C'était parmi les paysans du Grand-Bornand, qui avaient été des premiers à parler de révolte, que se trouvaient les plus violents.

« Tout à coup une immense clameur part de la place du Marché et court de rue en rue comme une étincelle électrique. "*A bas la France ! Vive la Savoie ! Vive le roi ! Secouons le joug des ennemis de la religion et de la patrie.*" Les plus résolus s'efforcent de faire comprendre à ceux qui les entourent qu'il faut aboutir à un parti décisif. » [J.C.]

Comme il faut parvenir à se faire entendre dans la foule, on s'empare du tambour de la commune pour battre le rappel et annoncer la décision de s'organiser dans le but de chasser l'occupant français qui, le lendemain 5 mai, allait venir avec ses ordres de recrutement pour enrôler de force les volontaires départementaux, obligeant les jeunes Savoyards à se battre contre leur propre patrie. Or les Savoyards étaient bien plus enclins à placer leur vaillance et leur vie entre les mains de leur roi pour défendre leur pays contre les envahisseurs qui régimentaient tout, et ils avaient l'espoir qu'avec une bonne organisation, ils parviendraient à bout des Révolutionnaires faisant la loi depuis Annecy, et qu'ils seraient ensuite relayés par l'armée savoisienne, qui serait entre-temps parvenue à reprendre leur pays trop malmené.

« Le lendemain, 5, jour de dimanche, au sortir des églises veuves de leurs pasteurs, le mouvement insurrectionnel s'accentua plus énergiquement et plus unanimement encore. On débuta par chasser les autorités républicaines et par arborer la croix blanche [le drapeau de la Savoie] sur tous les clochers ; le soulèvement fut général, et pour lui donner un chef capable de le diriger, on acclama général en chef le chevalier Charles-Marie Galley de Saint-Pierre, ancien officier du régiment de Genevois, qui prit de suite les plus habiles dispositions, en organisant les compagnies formées par les communes des vallées. Jean-François Savay-Guerraz fut chargé de commander les compagnies des Clés, de Manigod et de Serraval auxquelles était confiée la garde des avenues et défilés du côté de Faverges. Entremont surveillait ses *détroits* [les Etroits, où coule le Borne] du côté de Bonneville. Le principal corps d'armée comprenant les autres communes de la vallée avait la rude tâche d'en protéger l'entrée contre les Républicains qui viendraient d'Annecy. Les compagnies de la Clusaz, de Saint-Jean-de-Sixt furent placées au bas de Cruet sur la gauche du Fier, et celles de Thônes, des Villards, du Grand-Bornand, au nombre de quinze cents hommes, furent échelonnées sur la droite, en partie sur le rocher de Morette. En avant-garde, la milice de Dingy devait défendre l'étroit passage pratiqué par les Romains. Le quartier-général était placé au défilé de la vallée, appelé depuis le camp de Morette. On s'était procuré deux bombardes [petits canons] qui avaient jusqu'alors gardé l'entrée du château de Menthon ; un paysan de la Clusaz, Joseph Collomb-Clerc, eut l'ingénieuse idée de forer des troncs de gros arbres qu'il cercla fortement de fer et qu'il affûta sur des chariots de campagne. [Le maréchal-ferrant de Thônes, François Pin, perfora ces canons, pendant qu'un autre Thônain (*Tounenc*, ou *Tounin*), Pierre-François Avet, perça la lumière d'un autre canon]. On les appela plus tard *canons de Thônes*. Barricades et mines aux ponts, éclaireurs, vigilantes patrouilles, aucune précaution ne fut négligée. Les femmes et les filles fondaient des balles en étain, confectionnaient des cartouches, pourvoyaient aux subsistances et prenaient une part virile à la défense de ces nouvelles Thermopyles [allusion à une bataille qui eut lieu en Grèce, dans un défilé montagneux, où le roi de Sparte Leonidas et ses trois cents fantassins furent massacrés par l'armée perse]. » [J.M.]

III. Marguerite Frichelet (portraits tirés de divers auteurs)

« Marguerite apprenait à lire et à écrire aux jeunes personnes des familles les plus aisées de la petite ville de Thônes. Elle réunissait même les élèves les plus avancés du Collège royal et leur apprenait à jouer la comédie. C'était beaucoup, à cette époque, pour une petite ville cachée dans une des vallées les plus élevées des Alpes. Aussi, Marguerite était ce que l'on appelle ailleurs, pas précisément un pouvoir, mais une influence véritable. Probe, religieuse, désintéressée, elle devait naturellement détester les impies et sanguinaires conquérants de sa patrie ; elle leur faisait des ennemis de tous ceux à qui elle parlait. Pendant l'œuvre du soulèvement, elle encourageait les faibles, elle réchauffait les tièdes, elle donnait sa persuasion à ceux qui doutaient. Une cocarde bleue [bleu-Savoie, couleur dynastique de la famille de Savoie, que la majorité des habitants s'empressèrent d'arborer à la place de la cocarde tricolore obligatoire], venue de sa main, changeait toujours en soldat le jeune montagnard à qui elle la donnait. C'est elle qui se charge de faire arriver au camp les provisions nécessaires. Elle ordonne, et les femmes de la vallée apportent du blé, de la farine, du pain, des légumes, du vin, de l'eau-de-vie et du linge. C'est à elle que tout était remis, et elle faisait les parts des différents détachements de l'armée. Par son activité, son dévouement et son intelligence, elle maintint, pendant toute l'expédition, l'abondance et la gaîté dans le camp. » [Louis Rendu, *Marguerite ou la guerre de Thônes*, 1842]

« Il en est une, surtout, qui a pour jamais attaché son nom à la guerre de Thônes. C'est Marguerite Frichelet (souvent appelée Avet, parce que, depuis son retour à Thônes, elle avait logé chez Jean-Joseph Avet, notaire et secrétaire de la commune, son cousin par sa mère). Elle était née à Thônes en 1756 [2 janvier] de Claude Frichelet et de Jacqueline Châtron [de Thônes]. Son père était [originaire] de Mirecourt en Lorraine [au sud de Nancy] et compatriote de Jeanne d'Arc [la Lorraine ne sera annexée par la France qu'en 1766 ; auparavant, elle était un duché indépendant relevant du Saint Empire romain germanique]. Marguerite avait une taille avantageuse, une éducation soignée pour sa condition et une physionomie agréable ; aussi avait-elle occupé une place de confiance chez le marquis de Preaux, à Angers [Anjou] ; et à l'émigration de celui-ci en 1791 [forcé d'émigrer par les Révolutionnaires qui confisquèrent ses biens], elle avait passé au service de M. le baron Foncet, à Chambéry, lequel dut à son tour s'expatrier [idem]. Rentrée à Thônes, au commencement de 1793, elle y avait rapporté sa vertu, d'honnêtes économies et une haine déclarée contre la Révolution. Quoique sa profession apparente fût de confectionner des dentelles, elle se fit agitatrice en faveur de la religion et du roi [de Savoie-Sardaigne]. Rien n'égalait son patriotisme et elle avait le talent de le communiquer aux autres. Après qu'eut éclaté le mouvement insurrectionnel auquel elle avait puissamment contribué, on la vit parcourir les villages et les communes de la vallée et en appeler les habitants à la résistance armée ; puis, pendant les six jours que dura l'expédition, elle se multipliait, pourvoyant à tout, sonnait le tocsin, faisant la patrouille sous un déguisement d'homme, maintenant dans le camp l'abondance, l'esprit martial et la gaîté. Quoique sans commandement, elle était l'âme de cette petite armée de trois mille combattants. » [J.M., 1878]

« Son regard, sa lèvre proéminente, son nez droit, son front bombé accusaient la force, la volonté, l'énergie, dont le sourire de sa bouche rose corrigeait la décision impérative par une expression de naïve bonté. Elle portait le costume des paysannes de Thônes, modeste, sans autre ornement que la croix d'or piquée à un étroit ruban de velours, tombant sur le fichu croisé, d'étoffe de laine feuille-morte broché de fleurs. Un tablier, ou *feudar*, de soie noire élimée,

reprisé avec soin, cachait son jupon gris ; mais sur la poitrine était épinglée la cocarde bleue de Savoie. Prieure de la confrérie du Rosaire, la Frigelette gagnait sa vie à faire l'école aux petits enfants, et à pétrir le pain azyme où elle découpait les hosties pour la paroisse. Au carnaval, elle apprenait aux *servants* de l'église quelque *mystère* en patois du pays, qu'ils interprétaient en la grand'salle du collège royal. [...] [Charles Buet, *Frigelette*, 1893, 1897]





MARGUERITE.

Lith. de Jules Aubert et Cie à Chambéry.

« [Marguerite Frichelet, 37 ans], la plus sympathique des figures, que l'on a pu comparer à Jeanne Hachette, et mieux encore à sainte Jeanne d'Arc.

« Née à Thônes le 2 janvier 1756 et baptisée le même jour, elle était fille des défunts Claude Frichelet, de Mirecourt (Lorraine), et de Jacqueline Chatron, de Thônes ; comme par sa mère elle se trouvait être la cousine de la femme du notaire J.-J. Avet, elle avait été recueillie par celui-ci, et la population de Thônes ne la connaissait généralement que sous le nom de Marguerite Avet.

« Bien élevée et suffisamment instruite, la jeune Marguerite était partie pour Paris (c'est-à-dire pour la France, en 1788 ; cependant, d'après son interrogatoire subi à Thônes le 14 mai, elle aurait "servi" sept ans, de 1786 à la fin de 1792). Elle avait trouvé une place de confiance dans la maison de la marquise de Preaux, au diocèse d'Angers, et après l'émigration de celle-ci, elle avait passé deux années au service du baron Pierre-Clément Foncet de Montaille, avocat général au Sénat de Savoie, à Chambéry, lequel dut à son tour s'expatrier.

« Rentrée à Thônes au commencement de 1793, elle s'occupait à faire des dentelles ; mais elle ne dédaignait pas d'apprendre "à lire et à écrire aux jeunes personnes de sa ville natale ; on l'avait même vu faire réciter la comédie aux élèves les plus avancés du collège." [Pochat-Baron cite Magnin].

« A une vertu qui ne s'était jamais démentie, à un caractère ferme, à des sentiments élevés, à l'éducation, elle joignait une taille avantageuse et une figure agréable...

« Ennemie irréconciliable de la Révolution [elle avait perdu deux emplois à cause des persécutions révolutionnaires, auxquelles elle avait ainsi assisté de près], elle travaillait à allumer dans le cœur de ses compatriotes l'ardeur qui animait le sien. Lorsque avait éclaté le mouvement insurrectionnel, elle avait, avec d'autres filles, parcouru les villages et les paroisses, et appelé à la défense commune tous les habitants.

« Etait-elle en correspondance avec les combattants de l'Anjou et de la Vendée ? Recevait-elle quelques mots d'ordre de ses anciens "patrons" émigrés ? Nous nous le demandons.

« Quoi qu'il en soit, une fois le mouvement déclenché, Marguerite se voue à la grande besogne du ravitaillement : jour et nuit, elle fait porter aux deux camps les provisions nécessaires.

« Non contente d'avoir elle-même sonné le tocsin une première et une seconde fois, elle se revêt d'habits d'homme dans la nuit du mardi 7 mai, et, armée d'un fusil, elle va et vient, entrant dans les maisons, là pour exalter le patriotisme, ici pour éveiller la méfiance ou prendre des sûretés contre les traîtres.

« Le mercredi encore, elle sonne le tocsin, voulant par là rassembler les femmes de la ville et les organiser en patrouilles, parce que le franc-maçon Poidebal [Jean-Marie Poidebal, ou Poidebard ; venu du Lyonnais, il avait épousé Françoise Girod en 1777], qui est capable de tout, vient de s'échapper ! » [F.P.-B., 1926]

« Lorsqu'on la vit [arriver à Annecy], au milieu de son escorte, une grande acclamation retentit, et de toutes part des paroles de pitié et d'admiration se firent entendre. Elle était debout sur une méchante charrette à ridelles, les pieds entravés, les poignets serrés par une corde. Elle gardait fièrement sur sa poitrine la cocarde bleue des royalistes [savoisiens], à côté de la croix d'or suspendue à un ruban de velours. Ses doigts égrenaient paisiblement son chapelet. » [Charles Buet, *Frigelette*, 1893, 1897]

Voici un extrait du bref réquisitoire du Tribunal criminel du département du Mont-Blanc, venu exprès de Chambéry pour siéger dans l'une des salles de l'évêché d'Annecy. Il fut prononcé le 17 mai 1793 contre Marguerite Frichelet, après la déposition de quatre témoins de Thônes (probablement les quatre francs-maçons-jacobins dont les maisons furent préservées du pillage, et qui en voulaient personnellement à Marguerite), et après les réponses sans détour données par Marguerite lors de son dernier interrogatoire. L'original en est déposé aux archives départementales à Annecy. On trouve l'extrait ci-dessous dans les ouvrages de Jean Mercier et de Jacques Carron.

« L'accusateur public a observé que le degré de conviction exigé par l'article 3 de la loi du 19 mars dernier *paraît* se rencontrer dans le cas présent, puisque... (il y a aveu et preuves). En conséquence, il a conclu à ce que l'accusée soit condamnée à la peine de mort...

« Le tribunal criminel... ouï l'accusateur public, de ce que résulte tant des aveux faits par l'accusée... que des dépositions des témoins, a déclaré et déclare la dite Marguerite Frichelet convaincue d'avoir pris part à la révolte des habitants de Thônes et lieux

circonvoisins, à l'occasion du recrutement, et d'avoir concouru à provoquer et à maintenir l'attroupement des révoltés, soit en sonnant le tocsin les 6, 7 et 8 du courant mois, soit en se travestissant avec des habillements d'homme et marchant armée d'un fusil avec sa baïonnette, se portant ainsi armée et travestie dans les maisons de divers particuliers, pour les obliger et contraindre par la force à se joindre aux rebelles, soit en distribuant une paire de bas et des comestibles (elle portait un petit fromage, vulgo, une tomme, dit le premier témoin), à ceux qui étaient rassemblés, soit en faisant la patrouille avec d'autres ; pour la réparation desquels excès et attentats le Tribunal condamne la dite Marguerite Frichellet à la peine de mort, portée par l'article 4 et la première partie de l'article 6 de la loi du 19 mars dernier dont lecture a été donnée ; déclare en outre tous les biens de la dite Frichellet confisqués au profit de la nation... ; ordonne en conséquence que la dite Frichellet sera conduite dans les 24 heures au Champ-de-Mars de la ville d'Annecy pour y être mise à mort... Le présent jugement sera exécuté, imprimé, publié et affiché tant en cette ville, que dans le bourg de Thônes et partout ailleurs où besoin sera. Fait à Annecy dans l'auditoire public du Tribunal criminel, au lieu, les an et jour susdits. Signés : F. Curial, Decrey, Recordon, Plagnat, Pillet, accusateur public, Curton, greffier. »

« En marge :

« Le jugement ci-contre a été exécuté le 18 mai 1793, ainsi que m'a été certifié par l'accusateur public. Annecy, le 18 mai 1793, l'an II de la Répub. franç. Signé : Curton, greffier. »

IV. Les cinq jours de guerre, du 6 au 10 mai 1793

« Le **lundi, 6 mai**, dès une heure du matin, le tocsin réveillait les habitants de Dingy-Saint-Clair. Avant de se rendre à leur poste, la plupart d'entre eux s'acheminèrent vers la Chapelle de Thuy, à quelque distance de là, où M. Blanc, curé de la Clusaz, célébrait la messe pour les futurs combattants. Quelques prêtres s'étaient joints à lui : MM. Charvet, professeur de rhétorique, Martin et Dépommier, vicaires, le curé du Grand-Bornand. C'était une véritable veillée d'armes pour tous ces hommes agenouillés. Après avoir reçu l'absolution que leur donna M. Blanc, ils se portèrent au pont de Saint-Clair pour en défendre les approches. » [J.C., qui s'appuie sur les documents cités par C.-M. Magnin]

« Déjà pendant la nuit, une partie de la population s'était portée vers la Maison Commune, en avait forcé les portes, et emporté toutes les armes qu'elle renfermait.

« Dès le matin les combattants étaient sous les armes, et voyaient arriver, fidèles au rendez-vous, les paysans attendus, armés de fusil, de bayonnettes, de sabres, de bâtons, de faux, de tridents. » [J.C.]

Ce même jour, deux jacobins de Thônes, acoquinés avec les Français, courent à Annecy pour trahir la résistance qui s'organise. A Annecy, le club jacobin prend alors la décision d'encercler promptement les résistants en jetant des troupes à travers le défilé de Dingy, et d'autres du côté de Faverges et de Marlens pour les prendre à revers depuis Serraval et la vallée du Chamfroid, afin de les acculer à Thônes.

Vers quatre heures de l'après-midi, Marguerite Frichelet sonne le tocsin pour un dernier rassemblement avant que les compagnies prennent leurs positions respectives. La compagnie du Grand-Bornand (environ 150 hommes) s'établit sur les rochers de Morette, d'où elle peut surveiller la route d'Annecy et protéger le quartier-général installé sur le plateau de Morette. Les compagnies de Thônes (200 hommes), de la Clusaz (100) et de Saint-Jean-de-Sixt (40) sont réparties dans la petite plaine d'Alex au-dessous de Cruet. Les compagnies des Villards (56), des Clefs (50) et d'Alex (100) se tiennent prêtes à venir au secours des autres en cas de nécessité. La compagnie de Dingy défend le défilé et le pont de Saint-Clair. Un vingtaine de paysans surveillent les Etroits d'Entremont. Au sud, du côté de Faverges, le défilé des Essérieux est gardé par la compagnie de Serraval ; et le passage de l'Epine, au-dessus de Marlens, par les compagnies du Bouchet et de Manigod (60). Les montagnards s'étaient ainsi organisés en autant de positions défensives, et nullement offensives. Ce n'était donc pas une guerre d'attaque que préparaient les Thônains, mais bien de défense et de résistance, avec l'espoir que viendrait un renfort de l'armée savoisiennne ; ils auraient alors marché sur Annecy avec elle pour libérer tout le pays de la tutelle française et tyrannique.

A l'aube du **mardi 7 mai**, le général savoyard Galley de Saint-Pierre avait placé le commandant des compagnies de la Clusaz et de Thônes Maurice Genand (ou Genans) à la tête de 500 hommes – épaulés par le commandant de la compagnie de Serraval, Savay-Guerraz – dans le but de prendre de l'armement au château de Menthon, qui domine le lac d'Annecy. Les paysans-soldats en ramenèrent, en fin d'après-midi, deux petits canons de fer, aussitôt surnommés "campagnardes", quelques épées, des vieux fusils, une réserve d'étain, etc. Cependant, au retour, une partie d'entre eux furent surpris par un détachement de la cavalerie d'Annecy, qui se hâtait déjà vers Thônes pour en réprimer l'insurrection naissante. Ils eurent juste le temps de s'échapper en grim pant les pentes de Cruet, trop fortes pour les chevaux, mais leur chef Maurice Genand, des Villards, âgé d'environ 72 ans, qui les couvrait, fut pris près d'Alex et fusillé sur-le-champ, plus précisément, assassiné, car il s'était rendu aux cavaliers révolutionnaires et aurait eu droit au jugement de la Commission militaire mise en place par la Convention.

Ce fut sur l'ordre de l'exalté commissaire du département, le Savoyard annécien Jean-Claude Burnod, jeune avocat révolutionnaire de la première heure et ambitieux à l'extrême, qui avait fini par obtenir l'accord du directoire (direction) du district d'Annecy, pourtant réticent à une répression sanglante et préférant une solution pacifique, que 815 militaires partirent d'Annecy à une heure de l'après-midi : un escadron de 115 cavaliers – dont un détachement tua Maurice Genand –, suivi des 200 soldats de la garde nationale d'Annecy et de 500 fantassins. Ils arrivèrent au pont de Saint-Clair (défilé de Dingy) en fin d'après-midi. La veille, les hommes de la compagnie de Dingy avaient hésité à le détruire, mais devant l'ampleur de la tâche, et craignant d'être surpris par les Révolutionnaires, ils avaient choisi d'en barricader l'accès avec des madriers et des blocs de rochers, tout en minant les approches ; ce barrage était si considérable qu'il fallut plus tard seize journées d'ouvriers pour le faire sauter à la mine.



7. Pont de Saint-Clair au défilé de Dingy

Le premier choc est violent. Pour prêter main forte à la compagnie de Dingy, les paysans résistants accourent de leurs villages, armés seulement de quelques vieux fusils, et de sabres, piques, haches, faux, fourches, fléaux ou bâtons, font basculer les roches entassées rapidement, peu avant, en haut des pentes pour écraser les Français qui franchiraient le défilé. Une partie de ces derniers, cependant, parvient à traverser le Fier à gué, afin de prendre les résistants par derrière et de leur couper toute retraite. Dans le même temps, les cavaliers et les fantassins escaladent les obstacles du pont, protégés par les tirs de leurs comparses.

Après avoir rudement combattu, face au nombre et aux armes des Républicains, les paysans doivent se replier dans la montagne, où ils sont sauvagement pourchassés par une partie des soldats français, tandis que d'autres sèment l'épouvante dans les villages, pillent les maisons, et gaspillent les réserves alimentaires : ils jetèrent dans la pente où ils roulèrent plus de cent fromages de montagne fabriqués par une vieille femme d'un hameau. Pire : ils assassinent Louis Lagrange, dit Wagnoux, âgé d'environ 24 ans, fils de Jean-Baptiste, du hameau de Glandon. (Dingy) Il avait été

pris non loin de chez lui, alors qu'il fuyait avec son jeune fils de 7 ans, et immédiatement fusillé sous les yeux de celui-ci. Son père, lui, 60 ans, est fait prisonnier avec trois autres habitants de Dingy : Etienne Berger, 76 ans, du hameau des Tappes ; Etienne Brachet, 65 ans ; et Jean-Louis Maboux, 46 ans. Ces quatre prisonniers (il y en eut cinq autres, selon les auteurs) sont emmenés à la Balme-de-Thuy, où bivouaque le gros des troupes françaises, et enfermés dans la cave de la cure. Ils seront conduits, entre les 17 et 27 mai 1793, devant le Tribunal criminel du Mont-Blanc, qui s'était déplacé de Chambéry à Annecy pour juger les habitants des vallées de Thônes faits prisonniers par les troupes jacobines. L'abbé J.-C. Songeon, ancien vicaire de Dingy, qui avait épousé les idées révolutionnaires, parviendra à convaincre les jacobins de les libérer.

« A la défense du pont et dans leur fuite éperdue, les habitants de Dingy avaient laissé 30 morts. Sur ce nombre qu'on voudrait révoquer en doute, si ce n'était le chiffre officiel du rapport d'Hérault (Arch. nat. Rapport de Hérault de Séchelles), combien furent massacrés dans la débâcle ? » [J.C.]. François Pochat-Baron a calculé, sur toute la durée de la guerre, et en ne se référant, par souci d'honnêteté, que sur les morts inscrits dans les registres communaux, un nombre total de 12 Savoyards morts au combat durant cette guerre, donc sans compter les fusillés à partir du 10 mai. Il pense que les représentants français avaient exagéré le nombre des morts dans le but de prouver l'importance de la révolte, de démontrer combien la lutte était dure, et de manifester leur attachement à la cause révolutionnaire en tuant un maximum de Savoyards réfractaires. Cependant, les Savoyards morts avaient-ils été vraiment tous inscrits dans les registres des décès ? Beaucoup de ces morts non inscrits n'auraient-ils pas été classés avec les 200 Savoyards qui avaient rejoint leur véritable armée après les combats, mais ceux-là n'y seraient jamais parvenus puisque déjà morts ?...

Les Français établirent leur campement du côté de la Balme (la Balme-de-Thuy). A partir du soir ("sept heures") jusqu'à la moitié de la nuit ("une heure du matin"), sur ordre de Burnod, ils cherchèrent à débusquer les insurgés. Ils firent huit prisonniers et un tué : Jean-Jacques Dupont, dit Débiolle, du Lancieux (ou de Glapigny), âgé de 36 ans ; il fut blessé, alors qu'il était probablement en sentinelle ; les Français s'en saisirent et lui tranchèrent les oreilles pour en orner leur chapeau en guise de cocarde, avant de lui couper la tête.

Avant l'aube du **mercredi 8 mai**, les soldats républicains, dans l'attente des renforts en hommes et en munitions supplémentaires, et surtout de l'artillerie, provoquent des escarmouches dans le but de faire sortir les résistants à découvert pour les abattre à bout portant. Alors qu'un détachement à cheval tentait de découvrir les camps savoyards, deux cavaliers et leurs chevaux furent tués par un coup de canon, car ils avaient été repérés. Pendant ce temps, une centaine d'autres cavaliers tentent de traverser le Fier afin de se rendre maîtres de la route de Thônes. Mais ils subissent les feux de la compagnie de la Clusaz qui en garde fermement l'accès, et doivent se retirer sous un immense cri de délivrance : « Victoire ! Vive le Roi ! » Deux Savoyards y perdirent la vie : Claude Genand, environ 75 ans, tué pendant les combats. Et François Avet, dit l'Oiseau, de Thônes, 23 ans, qui mourra de ses blessures, le lendemain.

Au début de l'après-midi, le fils du franc-maçon-jacobin lyonnais Poidebal, âgé de 13-14 ans, que les résistants avaient placé sous leur surveillance au camp de Morette avec son père, mais une surveillance trop douce, puisque, sur l'instance de son père, il s'échappa facilement pour aller informer l'ennemi des positions des résistants. Furieux, ceux-ci voulurent s'en prendre aux quelques jacobins gardés à vue dans le camp, mais le jeune abbé J.-F. Bétemps, qui combattait avec eux, leur fit entendre « le langage de la raison et de la charité chrétienne » [F.P.-B.], et les jacobins furent épargnés.

Des muletiers avaient été envoyés à Genève pour se procurer de la poudre, ils sont arrêtés à Bonneville. L'un put s'échapper, l'autre abattu.

A Annecy, le Club des Jacobins ne chôme pas. Il accepte la demande du commandant de la cavalerie, qui a besoin de 700 soldats supplémentaires, ainsi que de quatre pièces de canon et quantité de munitions. Voici donc « le sixième bataillon des volontaires de la Gironde, représentant par conséquent une force de 1'500 à 2'000 hommes avec deux pièces de canons de campagne, qui, sur les cinq heures du soir, venaient se ranger dans les champs de la Balme, à deux portées de fusil des insurgés » [J.C.]. Dès six heures du soir, la force de frappe de ces nouveaux arrivants fut immédiatement testée, faisant retentir ses détonations, violemment répercutées par les parois rocheuses. Durant trois heures, les résistants tinrent bon et l'ennemi français ne put avancer d'un pouce, mais Poidebal père profita de la difficulté de la bataille pour s'échapper. La nuit fit cesser les combats, et les Savoyards mirent cette obscurité à profit pour renforcer leurs positions, et particulièrement pour barricader la rive gauche du Fier afin de stopper toute tentative de passer.

Le commissaire de la Convention nationale et représentant du peuple français Hérault de Séchelles, un avocat parisien jacobin envoyé en mission en Savoie pour y organiser et y ancrer le département du Mont-Blanc, était déjà parti de Chambéry, en route pour Annecy. « Protecteur de spéculateurs véreux gravitant autour de la Convention ou des hommes au pouvoir, habile à "exciter les convoitises", il était en Savoie, comme son collègue Simond, craint et exécré, et n'y trouvait "des partisans que parmi la plus basse lie du peuple" et chez "quelques hommes dévorés d'ambitions ou pervertis par la peur". » [J.C.]

A Annecy, le matin du **jeudi 9 mai, jour de l'Ascension**, la première chose que fit Hérault de Séchelles fut de destituer sept membres du directoire (direction) du district d'Annecy, dénoncés pour leur conduite "anticivique et antirépublicaine" ; on les accusait en effet d'être restés secrètement attachés à leur vraie patrie et à leur roi et, de ce fait, d'avoir couvert les résistants. Jean-Claude Burnod et ses jacobins détenaient désormais tous les pouvoirs : ils disposaient déjà de la force armée et venaient d'imposer, sous la férule de Hérault de Séchelles, leurs partisans jacobins au directoire du district d'Annecy.

Dans la vallée, les camps se font face : les Français à la Balme, sur la rive droite du Fier, et en amont, les Savoyards de part et d'autre de la rivière, sur les rochers de Morette (rive droite) et de Cruet (rive gauche), protégés par leurs barricades élevées pendant la nuit. Alors que les renforts envoyés par Hérault de Séchelles s'avancent à grands pas vers les lieux de combats, les Français parviennent à transporter l'un de leur canon de l'autre côté du Fier, pendant qu'un autre canon tire sur les habitants cherchant à empêcher cette traversée. Le Fier passé, ce canon est aussitôt pointé sur le camp de Cruet et tire des feux nourris contre les résistants. Mais les Français sont bientôt arrêtés par les barricades. Ils se jettent alors à l'eau et, couverts par leurs canons, remontent le courant tout en tirant sur les camps de Cruet et de Morette à la fois. Ils essuient les feux des résistants, mais ils doivent impérativement poursuivre leur approche, car leurs chefs ont compris qu'en délogeant les Savoyards du rocher de Cruet, ils viendraient plus facilement à bout du camp de Morette. Ils parviennent ainsi à contourner les barricades en traversant et retraversant le Fier, tout en criant "*Vive la Nation !*", à quoi font écho les "*Vive le Roi !*" des compagnies de la Clusaz et de Thônes.

De leur côté, les résistants, qui sont loin de manquer de projectiles, parce qu'après avoir épuisé tout l'étain fondu venant de leur vaisselle, ils utilisent les cailloux polis du Fier, sont malheureusement à court de poudre. Ils se résignent alors à enterrer leurs deux petits canons pour les sauvegarder. Leurs canons de bois, eux, avaient déjà explosé. Puis les tirs des fusils eux-mêmes cessent faute de cartouches. Faisant fi du danger, Marguerite Frichelet et son équipe de femmes continuent de courir d'un groupe à l'autre pour distribuer vivres et encouragements.

Finalement, les 700 volontaires et les 200 hommes de la garde nationale se rejoignent pour encercler complètement le camp de Morette en le prenant à revers. Les résistants n'ont plus que des armes blanches et leurs outils de paysans pour se défendre. Ils sont à portée de fusil, il leur faut fuir pour éviter le carnage. Ils rassemblent leur famille, entourent les vieillards et les enfants, tentent de sauver leurs biens les plus précieux et se dispersent dans la montagne, le plus haut possible, afin d'être hors d'atteinte de la rage écumante des hordes vengeresses. Selon certains auteurs, quarante d'entre eux furent tués comme du gibier, et quarante autres furent faits prisonniers. Mais pour Pochat-Baron, qui s'appuie sur les registres des décès, seul deux Thônains y trouveront la mort : Jacques Bétrix et Barthélémy Tessier (22 ans). « Si l'on ne peut sauver sa patrie, avait dit Tessier à ses compagnons lors de la déroute, il faut au moins mourir pour elle. Pour moi, je n'ai plus qu'un coup de fusil à tirer ; mais je veux vendre chèrement ma vie. » Il se place alors en embuscade au-dessous de Thuy, et lorsque le commandant de la cavalerie française surgit avec son armée, il le vise et fait feu sur lui, mais l'arme s'est enrayée. Il est alors abattu, ses oreilles coupées serviront de cocardes à un chapeau républicain, et un jeune prisonnier thônain de 19 ans, Simon Déléan, sera contraint de porter sa tête jusqu'à Thônes [F.P.-B.].



8 a. Louis-Jules-Frédéric Villeneuve
(1796-1842)
"Qu'un sang impur abreuve nos sillons"
Louis XVI, guillotiné le 21 janvier 1793



8 b. Récolte islamique en Syrie, en 2014

Jacques Carron mentionne encore un certain Fontaine, marchand épicier, abattu alors qu'il protégeait la fuite des gens de son village.

Du côté de Faverges et Marlens, les soldats français ont éparpillé les compagnies des Clefs, de Manigod et de Serraval ; ils sont à la recherche de leur chef, le trouvent, près du village de Cons (Cons-Sainte-Colombe), désarmé, de même que son compagnon, qui allaient au-devant des soldats avec des boissons et des vivres en guise d'acte de reddition, afin de sauver les maisons de leurs villages du pillage et des flammes. Mais les soldats français les arrêtent tous deux et les fusillent aussitôt ; c'est ainsi que moururent Jean-François Savay-Guerraz (36 ans), dit le Parisien, et son compagnon Joseph Bardet (39 ans), tous deux du Bouchet, dont les cadavres furent exposés sur la

place de Serraval. Ensuite, toutes les maisons des villages de la vallée de Serraval (où coule le Chamfroid), du Villard aux Clefs, furent abominablement pillées, et plusieurs granges incendiées, pendant que leurs habitants fuyaient vers les hauteurs. Alors qu'ils descendaient la vallée pour rejoindre Thônes, les Français croisèrent, en aval de Serraval, un vieillard qui n'avait pas pu fuir et le tuèrent aussitôt. Plus loin, aux Bottières, ce fut le tour d'un paysan, nommé N. Moret (ou Morel), qui n'avait pas voulu fuir parce qu'il avait travaillé en France et pensait pouvoir parler aux Français. Ces meurtriers parvinrent à Thônes presque en même temps que les vainqueurs des camps de Cruet et de Morette.

C'est ainsi que vers les cinq heures du soir, Thônes, désertée par ses habitants, vit déferler, autant de l'ouest que du sud, les troupes françaises et leur soldatesque braillant leurs chants révolutionnaires pour beugler leur victoire, traînant leurs prisonniers, dont l'un portait la tête de Barthélémy Tessier, et ployant sous le poids de l'énorme butin volé dans les maisons salement dévalisées avant d'être incendiées. Mais ce butin ne leur suffisait pas. Appuyés par le franc-maçon-jacobin Poidebal, ces soudards français obtinrent de leur général le droit de piller et saccager toutes les maisons de Thônes et de ses hameaux durant trois jours...



9 a et b. Maisons de la ville de Thônes

Le **vendredi 10 mai**, des renforts révolutionnaires accoururent de tous côtés : du camp de Carouge (300 hommes), de la Roche (222 gardes nationaux plus une compagnie du bataillon de l'Ariège), de Chambéry (200 gardes nationaux), du camp de Conflans (300 volontaires d'un bataillon de l'Isère). Les Savoyards étaient déjà cernés et sans munitions, ils ne risqueront que quelques incursions pour prendre une partie de l'artillerie et tenter de s'emparer des canons du camp de la Balme, mais seront immédiatement mitraillés. Plus de 200 d'entre eux rejoindront l'armée de leur roi cantonnée sur les crêtes des Alpes de Savoie.

C'est le 10 en fin d'après-midi, ou alors, selon les auteurs, déjà la veille, le 9, ou le lendemain, le 11, dans la journée, qu'arrivèrent en personne à Thônes, d'abord le général d'Oraison (Henry de Fulque d'Oraison, issu d'une ancienne famille provençale), l'un des commandants de l'armée des Alpes ; ensuite Hérault de Séchelles, qui arriva à Thônes pour constituer une nouvelle municipalité, dont feront partie, entre autres, les francs-maçons-jacobins Jean-François Girod et Jean-Marie Poidebal, ceux-là mêmes dont les maisons seront protégées du pillage par leurs complices voleurs et vandales.

V. Les représailles républicaines

Dans tous les villages de la vallée de Thônes et des vallées adjacentes, les représailles républicaines furent effrayantes. Les familles étaient brutalisées, et menacées de prison et de nouvelles dévastations et incendie de leurs maisons déjà saccagées, si les dits "coupables" n'étaient pas dénoncés. Durant deux longues semaines, tous les habitants furent ainsi mis en haleine et vivaient dans la peur d'être les prochaines victimes du désir insatiable de vengeance de la part des Révolutionnaires français et des francs-maçons-jacobins savoyo-français. Et l'exemple cité par Pochat-Baron semble loin d'être unique : « Une femme, Louise Avet, reconnue ou dénoncée pour avoir porté du pain et de l'eau-de-vie aux combattants de Morette, fut massacrée sans pitié...(le 10 mai) ».

« A Thônes... tout fut mis au pillage, tant dans la ville que dans les villages... ; tout le bétail emmené, l'église abîmée, le tableau de l'autel déchiré, la statue en pierre de saint Maurice, celles de saint Pierre et de saint Paul portées sur les murs du cimetière, traitées d'*aristocrates*, blasphémées, mises en pièces, la sacristie dévastée, livres, linges, titres de registres et d'altariénat brûlés autour de l'arbre de la tyrannie.... » [lettre du plébain Delachenal, citée par Pochat-Baron].

« Les maisons furent mises à sac, les toits abattus, les portes, fenêtres, armoires brisées, tout le bétail emmené. Tout le vin bu ou versé jusqu'à la dernière goutte. Le pillage fut si universel qu'il ne resta ni pain, ni blé au retour des malheureux habitants. » [J.C., qui reprend Magnin]

Ces quelques témoignages montrent le degré de haine hystérique dont faisaient preuves les Français révolutionnaires en Savoie, qui voulaient démontrer que leur idéologie républicaine était supérieure aux croyances millénaires des habitants des vallées. Il fallait humilier ceux-ci dans ce qu'ils avaient de plus précieux, dans ce qui les réunissait autour de leur religion et de leur Dieu, les écraser, les piétiner, détruire ces objets qu'ils avaient parfois acquis par leurs économies pour orner leurs églises, et exterminer ces œuvres en les bafouant.

Trois jours durant, dès le soir du 9 mai jusqu'à la mi-journée du 12 mai, la ville de Thônes et les vallées environnantes furent livrées à un pillage éhonté, pendant que leurs habitants se terraient dans les montagnes, avec leurs bébés au berceau, leurs vieillards, et les animaux qu'ils avaient pu emporter. Le contenu des églises et des maisons fut volé ou saccagé et brûlé, de nombreuses granges furent incendiées, les fenêtres et les portes des maisons furent brisées pour y entrer plus vite et en masse. Seules les quatre maisons des dits *patriotes* (sic), c'est-à-dire les traîtres à la patrie vendus aux Révolutionnaires français occupant la Savoie, furent épargnées. Il s'agit des maisons des francs-maçons-jacobins Claude Machet, Jean-Pierre Richarme, Jean-François Girod et Jean-Marie Poidebal, ce dernier étant le pire. Les mêmes qui, avec leurs acolytes d'Annecy, étaient en train de dénoncer, souvent à faux, les familles d'où étaient issus les résistants ou qui les avaient aidés.

Et pour punir encore plus les habitants de leur fidélité à leur Dieu, à leur roi et à leur religion, les églises furent profanées, puis dévalisées et entièrement dévastées, leur contenu, des statues aux vêtements sacerdotaux, revendu ou embrasé, leurs cloches brisées, et dans certains villages, déjà avant la venue du sinistre Albitte, les clochers détruits. Nombreux furent les Savoyards qui eurent le courage de sauver leurs prêtres, au risque de leur propre vie, et malgré les fortes récompenses bien désirables, des griffes des Révolutionnaires français et savoyo-français qui les auraient tués sur place ou envoyés aux galères.



10. Eglise paroissiale Saint-Maurice, à Thônes (clocher reconstruit après 1815)

Mis à part les quatre propriétaires francs-maçons-jacobins cités, la ville de Thônes avait été pratiquement désertée par ses habitants terrorisés par les menaces des Français. Le dimanche 12 mai, une proclamation, avec ses obligations de se soumettre aussi bien au recrutement qu'à la délation, est lue dans les villages déclarant les habitants amnistiés, afin de les faire revenir dans leurs maisons dévastées. Le pillage cessa enfin, mais les Thônains devront désormais obéir au doigt et à l'œil aux représentants de la République française, et dénoncer tous les voisins qui étaient allés s'engager dans les armées de leur roi, afin que leurs familles en soient punies. Beaucoup de Thônains restèrent encore cachés dans les montagnes pendant plus d'une semaine encore, tant ils étaient atterrés.

Le soir de ce même jour, 12 mai, fut prise Marguerite Frichelet, qui avait aidé un bonne partie des Savoyards à échapper aux Révolutionnaires en guidant leur évasion. Plus de vingt autres Thônains avaient déjà été capturés, parmi lesquels Pierre Durod, procureur-syndic de la commune, resté à Thônes pour tenter de protéger les intérêts des habitants, qui fut immédiatement fusillé le 10 mai, tandis que le barbier-perruquier Louis Pin le fut le lendemain. Condamnés après un procès bâclé, face aux tireurs, ils montrèrent une grande et belle dignité, assumant leur choix et ne dénonçant personne. Ensuite, leurs têtes tranchées furent promenées sur des piques selon une coutume révolutionnaire. Quant à Marguerite, il fallait qu'elle serve d'exemple. Elle subit d'abord un interrogatoire à Thônes même, le 14 mai, avant d'être rudement emmenée à Annecy et enfermée dans un cachot du palais de l'Isle. Elle devait être jugée par le Tribunal criminel du département, le Mont-Blanc, puisque le pays et le nom même de Savoie avaient disparu dans l'insatiable avidité française.

Le 13 mai, après avoir dévasté la maison de Pierre Durod, Jean-Marie Poidebal, accompagné de ses comparses Jean-François Girod et Didier Claris, alors même que les pillages auraient dû cesser, allèrent ravager la maison du frère de Pierre, le notaire Jean-François Durod, âgé de 74 ans. Ils y brisèrent tout, puis, aidés de quelques soldats, s'attaquèrent au petit bâtiment attenant à la maison, où le notaire conservait à l'abri des voleurs et des incendies les actes notariés bien classés, remontant à plusieurs siècles, de la plupart des familles thônaines, avec les cadastres, mappes, manuscrits s'y rattachant, etc. Tout fut déchiré, emporté sur la place publique et brûlé. A se demander si ces comparses ne s'étaient pas ignominieusement approprié des biens dits "nationaux" et avaient hâte d'en faire disparaître les traces pour être bien sûrs de ne jamais avoir à les rendre...

Le châtement des communes montagnardes fut aussi une belle occasion de les grever de dettes pour longtemps, car elles furent frappées d'une contribution de 40'000 livres, une somme faramineuse à l'époque, plus 10'000 livres pour le coût de la répression (envoi de commissaires, etc.). Les communes durent s'endetter pour payer ces 50'000 livres dans les trois jours prescrits, afin d'éviter des représailles plus sévères encore, sous forme, entre autres, de saisie des biens restant encore à leurs habitants, déjà réduits à la misère par les Révolutionnaires pillards.

De plus, les communes incriminées furent contraintes de loger la soixantaine de soldats français chargés de la surveillance des habitants au sein même des villages. Au temps de Louis XIV, on appelait dragonnade ce type de méthode, parce que les dragons du roi logeaient chez les protestants qu'ils devaient surveiller et s'y comportaient en maîtres, comme le firent les Révolutionnaires en Savoie.

On voit que ces représailles furent abominables, alors même qu'il semble que les troupes républicaines françaises n'eurent à déplorer que quelques morts, hommes et chevaux, et quelques blessés. Tandis que du côté des Savoyards, il y eut, selon les registres, douze tués « - au lieu des 42 dont parle le général Dornac [Français, commandant de l'armée des Alpes pendant une absence de Kellermann] ; ou des 30 de Burnod [Savoyard franc-maçon-jacobin, commissaire du département devenu procureur-syndic du directoire du district d'Annecy] ; ou des 50 à 70 qui auraient péri d'après Héroult de Seychelles (savoir 30 dans les montagnes le 7 mai et plus de 40 le 9 mai) ; - voilà les premières victimes du soulèvement. » [F.P.-B.]

« Si on admet les chiffres de Héroult de Seychelles, on voit que le bilan de la répression de l'insurrection comprenait 35 prisonniers, 86 morts dont 70 dans les combats, 11 tués sans jugement, et 5 exécutés par l'ordre de la justice révolutionnaire qui renvoyait en outre 7 accusés à la Convention. » [J.C.]

Ces ignobles vengeances n'empêchèrent pourtant pas tous les villages entre le Salève et les Bauges – pour ne mentionner que cette partie de la province du Genevois, vu que la Savoie entière était en révolte – de continuer de résister au recrutement obligatoire des "volontaires", sachant pourtant qu'ils attireraient sur eux les foudres jacobines avec leur cortège de soldats venus fouiller les habitations et en jeter les occupants en prison, avant de les contraindre à l'humiliation de se prosterner servilement devant les arbres de la "liberté".

Les habitants de la vallée de Thônes et des vallées adjacentes, ainsi que la population d'Annecy durent se résigner à vivre sous une surveillance française constante, qui imposa un recensement sévère des habitants et une transparence absolue de leurs moindres faits et gestes. A l'instar des habitants de toute la Savoie, ils durent satisfaire les innombrables demandes des Français insatiables en vivres, en chevaux, en foin, en fer (grilles et balcons furent brisés pour fabriquer des armes, de même que les croix, les oratoires, les vases sacrés, etc.), en vêtements (souliers, chemises, etc.), à croire que les Français étaient venus envahir la Savoie dans un état de dénuement extrême. Les Savoyards durent subir des taxes énormes pour payer les conquêtes des Français, qui avaient décidé de s'emparer de toute l'Europe. Les écoles furent fermées. Les assignats remplacèrent la vraie monnaie et ruinèrent le pays. Chaque déplacement nécessitait un passeport spécial et un "certificat de civisme". Les armoiries du pays et celles des familles furent anéanties pour laisser place au drapeau bleu-blanc-rouge révolutionnaire. La religion fut interdite, au profit de l'adoration des idoles révolutionnaires, tels les arbres dits de la liberté, le bonnet phrygien, la cocarde tricolore, etc. ; à cette idolâtrie s'ajouta, par périodes, la vénération de l'Être suprême qui bénissait toutes les horreurs issues de l'idéologie révolutionnaire. Les familles de ceux qui s'étaient engagés à servir leur roi, dont les armées gardaient encore les cols des Alpes de Savoie, furent emprisonnées et terriblement maltraitées, dans le but de forcer les autres à contraindre leurs enfants à se présenter aux innombrables recrutements français.

VI. Les cinq condamnés à mort après la fin de la guerre de Thônes

1. Pierre-Joseph Durod, âgé de 68 ans, procureur-syndic de la commune de Thônes ; arrêté le 10 mai, sans armes, condamné à mort par la Commission militaire et exécuté le jour même. L'accusation portait essentiellement sur le fait que, sans s'être mêlé aux résistants, il restait fidèle à son roi et à sa vraie patrie, la Savoie. Il s'agenouilla, pria ardemment, et tomba sous la mitraille. On lui coupa la tête pour la promener au bout d'une pique à travers toute la ville de Thônes. Ce type de spectacle sanglant passionnait les Révolutionnaires français.

2. Jean-Louis Pin, 23 ans, barbier, estropié de naissance ; arrêté sans armes ; on n'a pas retrouvé le texte de son jugement, mais on sait qu'il avait dit fièrement au général d'Oraison qu'il avait défendu son pays, la Savoie, aux côtés des résistants, et qu'il serait prêt à continuer de lutter pour sa patrie et pour son roi. Il garda sa dignité jusqu'à son exécution, le 11 mai.

C'est sur fond de pillage, de vandalisme et de saccages que Durod et Pin furent fusillés à Thônes, sous le Calvaire, au lieu dit *En bas du pont* (Croix de la Mission), en aval du vieux pont, d'où part l'actuelle rue Marguerite-Frichelet, à peu près en face de la gare de l'ancien tramway. A partir de 1815, et jusque dans les années quarante, le dimanche de la deuxième semaine de mai était consacré à une procession venue de l'église paroissiale Saint-Maurice, qui se rendait vers ce "champ des Martyrs".

Les autres condamnés, tous arrêtés sans armes, furent fusillés à Annecy, au Pâquier, après avoir séjourné dans les prisons de l'Île à Annecy. Aucun des condamnés de Thônes et environs, fusillés entre le 7 mai 1793 et le 7 mars 1794, ne renia sa fidélité à sa patrie, à son roi et à sa religion ni ne s'abaissa à la délation.

Le directoire du district d'Annecy avait fait installer le Tribunal criminel du département, venu exprès de Chambéry, dans l'une des salles de l'évêché, construit dix ans plus tôt. Le commissaire du département, Jean-Claude Burnod, devenu procureur-syndic de ce directoire après la destitution de ses membres accusés d' "anti-républicanisme", organisa une cérémonie pompeuse pour la séance d'ouverture du 15 mai, avec défilé d'officiers, dépositions de foi en la Révolution pour larmoyer sur la patrie française en danger, etc., couronné par un grand discours de Burnod sur les événements, tout cela devant un grand nombre de Savoyards contraints d'assister à ces démonstrations emphatiques. Et pendant que Burnod déclame, Marguerite Frichelet arrive à Annecy, enchaînée au milieu de soldats et de cavaliers, sous les yeux des Annéciens accablés.

3. Marguerite Frichelet, 37 ans :

« On sait la suite : la défaite, la fuite, la ville déserte, les arrestations, le pillage, puis la proclamation d'une amnistie. Or c'est le soir même de cette proclamation que Marguerite est arrêtée (dimanche 12 mai).

« Pendant deux jours, elle est retenue à Thônes en prison : la Commission militaire lui fait subir, le 14, à l'hôtel-de-ville, un premier interrogatoire, auquel elle répond sans sourciller, - plus une visite corporelle par deux chirurgiens, comme s'il y avait à douter réellement de son sexe ! - mais il est réservé à un autre tribunal de prononcer sur son sort.

« Elle est emmenée, menottes aux mains, à Annecy, et jetée dans la prison du Palais de l'Isle le 15. » Elle comparait une première fois le 16 devant le Tribunal criminel, puis le lendemain, où elle dit toute sa désolation "*de voir la République française implantée dans la Savoie*". Longuement interrogée le 17 et confrontée à quatre témoins, mais privée de tout défenseur, Marguerite s'attend à payer de sa vie sa fidélité à sa patrie, à sa religion et à son roi. Ces quatre témoins, venus de Thônes, étaient-ils les quatre francs-maçons-jacobins dont les maisons furent épargnées par les Républicains pillards ?

« Et, en effet, le Tribunal criminel déclare "Marguerite Frichellet convaincue d'avoir pris part à la révolte des habitants de Thônes et lieux circonvoisins, à l'occasion du recrutement, et d'avoir concouru à provoquer et à maintenir l'attroupement des révoltés [...] ; déclare en outre tous les biens de ladite Frichellet confisqués au profit de la nation [du moins ce qu'il en reste après les trois jours de pillage] [...] ordonne en conséquence que ladite Frichellet sera conduite dans les 24 heures au "champ de Mars" de la ville d'Annecy pour y être mise à mort". » [F.P.-B. + J.C.]. Champ de Mars entre guillemets, car c'est une expression d'importation française, liée à l'une des obsessions révolutionnaires, en l'occurrence, celle de changer tous les noms des lieux pour se les approprier en les "révolutionnant" (étymologie : *revolvere* "rouler en arrière" ; *revolutio* "retour au point de départ") : « ... au milieu du Pâquier, qui avait alors changé son nom contre celui plus belliqueux de "Champ-de-Mars"... » [Aimé Burdet, *Palais de l'Isle*, 1856]

« Le lendemain, samedi, elle sortit de prison vers l'heure de midi, et traversa en priant, mais d'un pas ferme et digne, les rues d'Annecy encombrées d'une foule silencieuse et morne. Presque tous étaient consternés, et quelque-uns, en voyant marcher à la mort une femme, une fille, à qui la République ne reprochait que son attachement à sa foi et à sa nationalité, essayaient furtivement des larmes qui pouvaient être un crime [car montrer la moindre compassion pour une telle condamnée était déjà un grave et flagrant délit].

« Elle-même, en traversant la foule, se sentit émue, et quelques larmes mouillèrent ses paupières. Mais bientôt sa foi lui rendit son énergie, et elle marcha à la mort, sans ostentation comme sans faiblesse, la tête droite, et en récitant son chapelet. » [F.P.-B.]. Elle repoussa le prêtre républicain jureur Ducret, qui voulait l'assister dans la mort, et pressa le bourreau pour ne pas se donner en spectacle.

« Arrivée au lieu du supplice, elle dit aux soldats qui étaient prêts : "*Vous tirerez quand je vous donnerai le signal.*" Aussitôt elle tombe à genoux, elle élève ses yeux vers le ciel, et son âme vers Dieu, puis, s'étant relevée, elle crie d'une voix forte : "*Vive la religion ! Vive le Roi ! Tirez seulement !*" Ainsi succomba, le 18 mai, la glorieuse fille des montagnes. » [F.P.-B. cite Magnin]

« La foule s'écoula consternée. Un grand nombre de spectateurs maudissaient dans leur cœur un régime qui donne de tels spectacles. » [idem]

« Son cadavre jeté à la fosse commune ne laissa pas plus de traces que les cendres de Jeanne d'Arc jetées à la Seine... » [F.P.-B. cite Carron]

En pleurant leur héroïne, les Savoyards, d'Annecy comme des vallées thônaises, venus nombreux rendre hommage à son courage, pleuraient aussi leur espoir perdu de combattre les tyranniques occupants de leur patrie, leur espoir enseveli dans cette fosse commune où le nom même de Marguerite Frichelet était destiné à être enfoui dans l'anonymat et l'oubli.

4. Jean-François Avrillon, dit Rozon, de la Cour (Thônes), 32 ans. Il fut arrêté à Thônes le 20 mai (lundi de Pentecôte), huit jours après l'amnistie, par l'officier municipal provisoire Poidebal, et transféré le 21 à Annecy. Condamné à mort le mercredi 29 mai 1793 par le Tribunal criminel du département, il fut exécuté le même jour.

5. Louis Revet, 23 ans, ouvrier tanneur. Il avait servi son roi dans le régiment de Savoie-Infanterie durant deux mois, avait quitté l'armée quelque mois plus tôt, et était accouru aider les Thônains. Après la défaite, il se cacha dans les montagnes, où il participait aux travaux d'alpage, de chalet en chalet. Il fut pris à Manigod, puis conduit à la prison de l'Isle à Annecy le 31 décembre 1793. Le lendemain, il fut emmené à Chambéry pour y être jugé. Condamné à mort, il fut ramené à Annecy le 1^{er} mars 1794, et exécuté le 9 mars 1794 au Pâquier.

On peut ajouter à cette liste l'ancien commandant de la place d'Annecy, Joseph Donier (d'Oniers), 78 ans, fusillé au Pâquier en même temps que Louis Revet, le 9 mars 1794. Il fut accusé,

à tort, d'avoir participé au soulèvement d'Annecy des 21 et 22 août 1793, trois mois après la guerre de Thônes. La population d'Annecy avait alors abattu l'Arbre faussement nommé de la Liberté, aux cris de : "*Vive le Roi ! A bas la République !*" Elle était parvenue à faire disparaître, en investissant l'hôtel-de-ville, une partie des documents accusateurs établis par les sbires républicains, elle avait aussi ouvert les portes de la prison aux Annéciens incarcérés sur des motifs futiles, ainsi qu'aux Thônains, qui n'avaient pas encore été jugés, mais les détenus qui furent délivrés, une quinzaine, durent s'exiler pour avoir la vie sauve. Puis elle avait saccagé la loge maçonnique de Burnod, le procureur-syndic du directoire du district d'Annecy, car elle savait bien que le rôle des francs-maçons dans l'abolition et la destruction de leurs libertés et de tout ce qu'ils aimaient (leur roi, leur religion, leurs coutumes, leurs franchises et libertés, leur patrimoine, leurs cloches, leurs églises, leurs châteaux, etc.) était fondamental. Après cette résistance de la population d'Annecy, le chef qu'elle s'était donné, François-Marie de la Fléchère, ancien premier syndic d'Annecy et capitaine de la ville, fut lâchement assassiné. Il était accompagné de son neveu Joseph de Pilly et du charpentier Jean Clarin, d'origine valdôtaine. Il tombèrent tous trois le 23 août 1793 à deux heures du matin, aux Marquisats, près de la croix blanche élevée là par la suite, sous les coups d'une troupe de Républicains perfides, Burnod à leur tête, qui les avaient attirés dans un guet-apens.



11. Evêché d'Annecy, construit en 1784. C'est dans l'une de ses salles que s'installa le Tribunal criminel du département du Mont-Blanc, venu exprès de Chambéry pour juger les résistants de Thônes.

VII. Les aspects juridiques

L'avocat Jacques Carron a recensé les injustices et autres exactions des Français et Savoyards après les événements.

Selon les lois édictées par la Convention qui exigeaient, en cas d' "émeute" ou de "sédition", qu'une proclamation soit préalablement connue des rebelles, qu'un délai soit fixé, et qu'une sommation soit lancée sur le terrain de la lutte avant de les tuer, il n'y eut rien de tout cela. Les Savoyards n'entendirent aucune proclamation, ne bénéficièrent d'aucun délai, et ne reçurent aucune sommation, et beaucoup d'entre eux furent abattus alors qu'ils fuyaient, désarmés.

Lors des jugements, les Savoyards furent totalement ignorants de leur droit à se pourvoir d'un défenseur, inscrit auparavant dans les *Royales Constitutions* de la Savoie anéanties par les Français triomphateurs. Cependant, les Républicains jacobins n'avaient pas encore aboli ce droit existant aussi en France, qui était donc encore inscrit dans la Constitution de ce pays, mais les Français n'accordèrent aux Savoyards aucun défenseur, et ceux-ci furent ainsi victimes de la vindicte remplaçant la justice. Pourtant, soumis par la force aux mêmes droits que les Français conquérants, puisque ceux-ci avaient "réuni" à égalité le peuple de la Savoie à la France, les Savoyards jugés auraient bel et bien dû bénéficier du principe d'un défenseur. Il n'en fut rien. De plus, les Savoyards subirent la récente loi édictée contre la Bretagne et la Vendée et furent considérés comme des hors-la-loi : «... ceux qui auraient pris ou prendraient la cocarde blanche [celle des royalistes français, interdite ; la cocarde bleu-Savoie des Savoyards avait le même statut] ou tout autre signe de rébellion, sont hors de la loi ; en conséquence, ils ne peuvent profiter des dispositions des décrets concernant la procédure criminelle et l'institution des jurés. » [Loi du 19 mars 1793, article 1^{er}]. Et les juges se gardèrent bien de leur procurer la défense prescrite au moins à l'audience. Déjà dépossédés de leurs biens par les pillages, les Savoyards furent dépouillés de leurs droits juridiques face à leurs juges, avant d'être privés de leurs vies.

Les Révolutionnaires français n'avaient pas non plus le droit de voler tous les biens utiles dans les maisons et de briser ce qu'ils ne pouvaient emporter, même s'ils en avaient reçu l'autorisation absolue de leurs chefs. Mais cela semblait être une habitude chez eux, car c'est ce qu'ils firent dès leur invasion de septembre 1792, en Savoie comme dans le comtat de Nice. C'est d'ailleurs comme cela qu'ils tenaient les Savoyards sous leur coupe : il fallait s'exécuter sans rechigner, sinon c'était le pillage assuré, suivi de l'incendie, donc la destruction de tout un patrimoine, ou la mort.

Jacques Carron ne s'arrête pas au moment des procès, où les Savoyards n'avaient pas eu les défenseurs requis par la loi, toute révolutionnaire qu'elle fût. Il pose une autre question encore plus pertinente :

« En droit, les raisons d'absoudre faisaient-elles défaut ?

« Si le pacte de "réunion à la France" était sincère et légal, la violation de l'une de ses conditions essentielles déliait la Savoie de ses engagements. Le respect de la religion catholique était la plus importante de ces conditions. La persécution dont elle était l'objet constituait la plus manifeste violation de cette promesse. "*Nous avons promis, de votre part, la liberté du culte aux habitants du Mont-Blanc, et nous les avons trompés*", s'écria un jour l'abbé Grégoire à la tribune de la Convention. [L'abbé Grégoire était Lorrain, à la fois prêtre, franc-maçon et Révolutionnaire, ce qui ne l'empêchait pas de faire preuve d'honnêteté intellectuelle.]

« Si au contraire, le pacte était nul et sans valeur par l'illégalité et la fraude qui y avaient présidé, la Savoie, subissant la conquête, avait, au nom du droit des gens, le droit de défendre sa Religion attaquée, et avec elle "la vie, la liberté, les lois, les biens" de ses enfants (Montesquieu).

« Il fallait un traité diplomatique pour valider la réunion. Le vote de la Savoie, eût-il été aussi unanime qu'il l'a été peu, ne pouvait le remplacer puisqu'il n'émanait pas de la Souveraineté. [*Cette condamnation à mort pour cause de révolte, écrivait Aimé Burdet en 1856, était excessivement injuste, car aucun acte diplomatique n'avait encore soustrait la Savoie à son légitime souverain.* La Savoie ne fut en effet cédée que le 15 mai 1796, par l'humiliant traité de Cherasco

(traité de Paris, signé après l'armistice de Cherasco, par lequel le roi, vaincu, écrasé et déchiré, cédait à la France la Savoie et le comtat de Nice)].

« Il est contraire à la Constitution des Etats, comme au droit des gens, qu'une province puisse de sa seule autorité changer de nationalité, s'arroger le droit de briser les liens sacrés qui l'attachent à la Patrie pour se donner à un autre Peuple. S'il en était ainsi, il n'y aurait aucune raison de refuser ce même droit à des communes, à des hameaux isolés, ce qui serait absurde. Ce qui serait plus absurde encore, ce serait d'admettre qu'une province pût être livrée légalement à une autre nation par une poignée de ses habitants. L'illégalité d'une prétention de ce genre était stigmatisée à l'avance par la Constitution française de 1791, lorsqu'elle déclarait que le principe de toute souveraineté réside dans la Nation. Plus solennellement encore elle devait proclamer en 1793 "que nulle réunion partielle de citoyens et nul individu ne peuvent s'attribuer la souveraineté".

« La Savoie n'était donc pas légalement française. Tout ce qu'on pouvait en exiger, c'est qu'elle subit le droit de conquête. Si sa conservation importait au salut de la France, celle-ci pouvait user de toutes les mesures autorisées par l'état de guerre. Elle pouvait recourir à la force des armes pour vaincre un soulèvement, faire des prisonniers. Là s'arrêtait son droit. "L'occupation par elle-même, – et c'était le propre de la domination française, – n'est autre chose qu'un fait. [...] Il n'y a pas, en droit, suppression du gouvernement vaincu" et le vainqueur "ne peut traiter le pays occupé comme un sujet". (Daloz, *Droit naturel et des Gens*). D'où suit que les habitants soulevés sont présumés n'agir que d'après la volonté de leur gouvernement, surtout quand celui-ci, bien loin de demander la paix, affronte toujours le sort des armes, et conserve l'espoir raisonnable de recouvrer la province momentanément perdue. Ils sont donc des belligérants, et, s'ils tombent au pouvoir de l'occupant, leur vie doit être aussi sacrée que celle des prisonniers de guerre.

« Mais cette simple présomption ne devient-elle pas une certitude, quand le gouvernement vainqueur constate, par un de ses représentants, Hérault de Séchelles, la présence des agents du gouvernement sarde [savoisien], de son drapeau, qui devient, aux mains des insurgés, levés en masse, le signe extérieur et visible de son approbation et de sa responsabilité, et enfin le commandement effectif qui préside aux opérations militaires du soulèvement ?

« Mais il y a plus. Par le fait de son occupation et en vertu du Droit des Gens, le vainqueur contracte l'obligation de rendre la justice. Or, il a promis la liberté, – et cependant on emprisonne des Savoyards pour des délits d'opinion politique ou religieuse !

« Il a garanti l'inviolabilité des biens, – et cependant on s'empare, pour les vendre, des meubles, terres, habitations, châteaux des absents, pour la plupart retenus par les lois de l'honneur sous les drapeaux du légitime souverain de la Patrie !

« Il a proclamé le respect de la religion, et cependant on emprisonne et déporte les prêtres, on disperse les religieux, on vend leur couvent, on dépouille les églises qu'on va mettre aux enchères, ou prostituer à des usages profanes !

« L'injustice de cette agression, la violation de droits aussi sacrés, imprimaient au soulèvement son caractère véritable, celui de la légitime défense, et obligeait le vainqueur à respecter la vie des vaincus prisonniers.

« Ce n'était pas tout, car la loi du recrutement frappait la Savoie d'une plus flagrante injustice par la violation la plus grave du Droit des Gens.

Il faut encore ajouter cette promesse mentionnée par Aimé Burdet, dans son *Palais de l'Isle*, que *les habitants de la Savoie ne paieront jamais un sou des dettes de la France*, "parole d'honneur" des commissaires de la Convention nationale.

« Les jurisconsultes et les militaires peuvent discuter sur les nécessités de la guerre. Permettent-elles d'exiger des services personnels ? d'obliger le vaincu à donner des renseignements ? à servir de guide ? à accomplir des travaux dans l'intérêt du vainqueur ? Disons toutefois que "rien n'est plus odieux au patriotisme des populations foulées par l'ennemi, que l'exigence de cette participation indirecte aux hostilités dirigées contre leur propre gouvernement" (*Le Correspondant* du 10 juin 1907, recueil périodique). »

Dans *le Patriote savoisien* du 3 août 1891, on pouvait lire ce rappel de l'invasion du 22 septembre 1792, tiré d'un feuilleton : « Dans la nuit du vendredi au samedi, au moment même – coïncidence et souvenir ineffaçables – où, à Paris, la Convention nationale proclamait la République, les premiers soldats français, après avoir prêté devant leurs chefs le serment de respecter les citoyens et les propriétés et de se montrer généreux envers les ennemis qui rendraient les armes, avaient franchi la frontière à Chapareillan. » Il faut encore insister sur ce jour fatal pour la Savoie, et rappeler que, si la République française fut proclamée le 22 septembre 1792, ce jour devenant ainsi le 1^{er} jour de l'An I de la République, en Savoie, depuis des siècles, le 22 septembre est avant tout la fête de saint Maurice, patron de la Savoie !

« Au lieu de ces belles promesses, la Savoie a eu une lourde occupation, les levées volontaires par la force, les emprunts forcés, les impôts augmentés, la vente des biens de l'Eglise, qui appartenaient au peuple, l'emprisonnement et l'exil de ses prêtres et de ses premiers citoyens, le maximum [loi du maximum instituée par la Convention : fixation d'un prix maximum pour les grains, puis pour les biens de consommation courante et les salaires], la famine et la conscription. » [Aimé Burdet, *Palais de l'Isle*, 1856]

Quant à la loi du recrutement du 24 février 1793 ordonnant la levée de 300'000 hommes, elle fut imposée « avec toutes les ressources de la force, à la Savoie, à une population dont le territoire est envahi, pour l'obliger, – non pas à défendre sa patrie, mais à l'attaquer, – non pas à repousser l'ennemi, mais à seconder l'envahisseur, mais à combattre des compatriotes, des frères, des parents, des amis, même des pères. Par la violence on veut contraindre les habitants à forfaire aux lois de l'honneur et à consommer la plus horrible des trahisons parce qu'elle est fratricide. Les lois de la guerre flétrissent ces procédés barbares, et, à plus forte raison, les châtiments judiciaires frappant injustement ceux qui y résistent. » [J.C.]

Auparavant, Jacques Carron avait abordé le problème moral de l'hospitalité dont bénéficiaient les Français installés en Savoie pour des raisons économiques avant la Révolution.

« A cette époque où le patriotisme était une vertu, même pour les Jacobins d'alors, ou tout au moins un prétexte nécessaire, il est vraisemblable d'admettre que ces deux Français [le Lyonnais Jean-Marie Poidebal, qui avait établi un commerce de soierie à Thônes, et le Parisien Jean-Charles Rey, qui y avait ouvert une boutique de tailleur ; tous deux Révolutionnaires, et francs-maçons-jacobins, arrêtés le 5 mai à Thônes par de jeunes Thônains, afin de les empêcher de dénoncer l'insurrection] avaient vu avec colère naître et se propager une révolte dont le but était l'affranchissement de la Savoie. C'était ce dessein, que sans doute ils [ces Français] voulaient déjouer, en prévenant à temps ceux qui avaient mission de défendre la nouvelle conquête de la France. Si telle était leur intention, ils devaient quitter Thônes : leur conduite alors eût été explicable. Mais y demeurer et en dénoncer les habitants, c'était trahir les devoirs de l'hospitalité qu'ils avaient demandée et qu'on leur avait si généreusement accordée.

« Telles étaient l'équivoque et la contradiction créées par la réunion irrégulière de la Savoie à la France, - que dans le même pays, - sous un même gouvernement, - il y avait deux patries qui se heurtaient, - deux peuples, - enchaînés l'un à l'autre par des liens mensongers et illégaux, - liens que tous deux, - mus par un égal sentiment de patriotisme, - cherchaient l'un à briser, l'autre à maintenir. » Ce § est renforcée en gras pour mettre en évidence la similitude de position de la Savoie en 1792 et en 1860, rendant les Savoyards quasi schizophréniques (du grec *skhizein*, "fendre"), déchirés, du fait d'appartenir à une patrie qui n'est pas la leur et dont la "réunion" leur a été imposée dans leur dos et contre leur volonté, car dans les deux cas il y eut "plébiscite", et dans les deux cas ceux-ci furent gravement frauduleux et viciés ; il est donc hautement hypocrite de s'en prévaloir actuellement, que l'on soit historien ou politicien...

Le clivage entre être savoyard ou être français, Jacques Carron le développe encore. « De deux choses l'une : ou les insurgés sont français, ou ils ne le sont pas. S'ils sont français, le moins qu'on puisse exiger, c'est que les lois françaises dont on voudra leur faire l'application, ne soient pas violées à leur préjudice. » Ils n'ont en effet bénéficié d'aucune de ces lois françaises sous lesquelles ils étaient contraints de vivre : pas de défenseur, pas de nullité des poursuites criminelles après

toutes les illégalités durant les événements, à savoir pas de proclamation, pas de délai, pas de sommation... Sans compter que dix jours avant l'insurrection, le 24 avril 1793, Robespierre avait promulgué un principe qui ne tarderait pas à faire partie de la Constitution française d'alors : "Lorsque le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs." Si les insurgés avaient été français, ils auraient été dans la droite ligne de Robespierre – encore faut-il s'entendre sur ce qu'il appelait "les droits du peuple" –, en auraient-ils été jugés différemment ?

« Si au contraire les insurgés ne sont pas français, pourquoi leur refuser l'application du droit des gens ? » A savoir que le premier devoir du vainqueur est de respecter la religion et la nationalité du vaincu, et non de déporter ses prêtres, de saisir ses biens, de le contraindre par la violence à s'enrôler contre les siens ; et que l'obligation qui en découle est de rendre la justice de façon équitable. Tous ces graves manquements réduisirent les Savoyards à la légitime défense. L'insurrection une fois anéantie, ils ne bénéficièrent même pas de la justice à laquelle ils avaient droit. Le peuple de la Savoie, "réuni" à grands cris exaltés au peuple de la France, allait encore avoir bien des déconvenues et des humiliations à subir avant de retrouver sa liberté, en 1815.

Tiré de la *Monographie de Dingy-Saint-Clair*, P.-M. Lafrasse, 1919.

« Pour répondre à une objection qui pourrait se présenter à l'esprit de certains lecteurs au sujet de la légitimité de cette insurrection, il sera bon de noter ici quelques observations :

- 1°. le vote de l'incorporation de la Savoie à la France avait été sans contrôle et sans liberté ;
- 2°. eût-il été aussi sincère et légal qu'il l'était peu, il serait devenu caduc et sans valeur par l'atteinte portée aux conditions sous lesquelles il avait été émis, dont la première était le respect de la religion ;
- 3°. ce vote était nul parce qu'alors aucun acte diplomatique n'avait encore soustrait la Savoie à son légitime souverain ; elle ne fut en effet cédée à la France que le 15 mai 1796 par le traité de Paris [signé après l'armistice de Cherasco, qui cédait à la France la Savoie et le comtat de Nice] ;
- 4°. s'il faut en croire les Révolutionnaires, "lorsque le Gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple *et pour chaque portion du peuple*, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs". C'est en ces termes qu'aux applaudissements unanimes des Conventionnels, Robespierre proclamait ce principe le 24 avril 1793 ; douze jours avant l'insurrection de la vallée de Thônes. »

Tiré de l'*Histoire de Thônes*, F. Pochat-Baron, 1926.

« Le roi de Sardaigne était resté le légitime souverain de la Savoie, malgré l'invasion française de septembre 1792, malgré le vote des paroisses, et malgré l'Assemblée soi-disant Nationale des Allobroges : ce souverain légitime avait incontestablement le droit – avant le traité de cession à la France (15 mai 1796) – de travailler et de faire travailler, avec ses agents du dedans et ses alliés du dehors, à la récupération de son territoire.

« Pourquoi ses alliés – les Autrichiens – furent-ils si lents à manœuvrer ? Et n'est-ce pas à leurs incroyables lenteurs, bien plus qu'aux imprudences des agents du roi et à l'impéritie des combattants qu'il nous faut attribuer les sanglants succès de Thônes et d'ailleurs ? »

Les héros de la résistance de mai 1793 dans les vallées thônaises, de même que les résistants de toute la Savoie, devaient n'être considérés, une fois pris, que comme des prisonniers de guerre, et n'auraient jamais dû subir les tribunaux de la France révolutionnaire en Savoie, et encore moins la confiscation de leurs biens, devenus de prétendus "biens nationaux", vendus aux Français et aux vassaux des Révolutionnaires français.

« Amédée VIII disait que des deux oreilles du prince, l'une devait être ouverte à l'accusateur et l'autre à l'accusé. Plût à Dieu que les gouvernants jacobins eussent poussé l'imitation jusqu'à imposer ces principes d'équité aux juges criminels qui n'apportaient, hélas ! dans leurs pérégrinations à travers le département, que la haine et l'épouvante ! » [J.C.]

VIII. Epilogues

Pour se débarrasser des résistances qui sourdaient encore de partout, les Français envoyèrent dans les départements de l'Ain (Bugey, Bresse et Pays de Gex savoyards, devenus français en 1601) et du Mont-Blanc (duché de Savoie) le député de la Convention Antoine-Louis Albitte, né à Dieppe (Normandie) en 1764. Il arriva à Bourg, en Bresse savoyarde, le 17 janvier 1794, muni de "pouvoirs illimités" sur toutes les terres savoyardes. Il était déjà réputé pour avoir mis Lyon à feu et à sang et avoir fait dévaster cette ville, parce que celle-ci voulait recouvrer ses anciennes libertés détruites par le jacobinisme parisien, et s'était rebellée, dès la fin mai 1793, ainsi que trois autres grandes villes du Sud : Bordeaux, Marseille et Toulon. La venue d'Albitte aggrava les tensions entre Français occupants et Savoyards révoltés réprimés. Il fut alors rappelé en France le 26 août 1794. Mais en sept mois, il fit des dégâts considérables et irrémédiables aux hommes et aux monuments. Et, bien que le gouvernement français se montrât un peu moins abominable après le départ d'Albitte, les Savoyards durent subir pendant encore vingt longues années une occupation qui leur ôta leurs biens et leur identité, et leur imposait une soumission totale aux occupants et à leur idéologie franc-maçonne et jacobine.

Depuis vingt ans, différentes cérémonies se déroulent régulièrement sur deux lieux emblématiques de la guerre de Thônes et de Marguerite Frichelet, dans l'attente que les autorités françaises en Savoie complètent ce que les Savoyards ont déjà créé par un monument commémoratif conséquent, qui rappellera ces événements détestables lors desquels tant de Savoyards moururent pour retrouver leur liberté.

—Sur le Pâquier d'Annecy, depuis 1996, la mise à mort de Marguerite Frichelet le 18 mai 1793 aux environs de midi est commémorée au moyen d'installations mobiles et de drapeaux de Savoie. Jusqu'en 2012, ce furent la "Ligue savoisienne", puis "Couleurs de la Savoie" qui se chargèrent de rappeler la mémoire de cette figure incarnant la bravoure des Savoyards assoiffés de retrouver leur liberté ; après 2012, d'autres corporations assurent le relais, tel l' "Etat de Savoie", ou "100 % Savoie" (en 2016). Belle occasion pour les passants et promeneurs, nombreux sur le Pâquier, de non seulement s'interroger sur le passé de la Savoie, mais encore de combler leurs lacunes historiques.



–Sur le pont de Dingy (pont de Saint-Clair sur le défilé de Dingy), depuis 2010, année où fut placée une plaque commémorative par les "Femmes de Savoie", qui en assurèrent le coût et la pose dans le but de saluer le courage de Marguerite Frichelet. Dès lors, les "Femmes de Savoie" se rassemblent, entourées de Savoisiennes et de Savoisiens, de Savoyardes et de Savoyards, sur ce pont par lequel, malgré l'énorme barricade de rocs et de troncs élevée par les Thônains, les Révolutionnaires français pénétrèrent dans la vallée le 7 mai 1793 après une journée de violents combats. Les "Femmes de Savoie" fleurissent chaque fois magnifiquement la plaque et le pont de superbes bouquets aux couleurs de la Savoie. La commémoration du pont de Saint-Clair sur le défilé de Dingy témoigne ainsi, au-delà du sacrifice et de la générosité de cette femme admirable que fut Marguerite Frichelet, de la guerre qui eut lieu à travers toute la vallée.



IX. Bibliographie

- *Marguerite ou la guerre de Thônes – Souvenirs de 1793*, Joseph Selmour [= Louis RENDU (1789-1859)], paru dans la *Galerie savoissienne, journal pittoresque, scientifique, littéraire et industriel de la Savoie et de l'étranger*, paraissant tous les mois, 1^{ère} année, mai **1842**, avec 3 lithographies à pleine page hors texte représentant une vue de la ville de Thônes, la cascade de la Balme-de-Thuy dite des Morettes, et un portrait de Marguerite, pp. 29 à 48 [Imprimerie Bottero et C^{ie}, Chambéry, mai 1842] – livre-rare-book.com

Ce "mémoire" a été lu à l'Académie de Savoie en 1842 par Louis Rendu (Mgr Rendu, évêque d'Annecy entre 1843 et 1859), alors qu'il était encore chanoine à Chambéry. Elles ont été retrouvées dans ses papiers. Joseph Selmour est un pseudonyme.

Ce texte fut réédité dans les *Annales catholiques de Genève* en 1861, ainsi que chez l'imprimeur-libraire Charles Burdet, à Annecy, en 1872 (signé F.V., 12 novembre 1872).

Il se trouve aussi dans l'ouvrage de Charles-Félix-Marie Tredicini de Saint-Séverin : *Un régiment provincial de Savoie en 1792*, chapitre III, p.43 [Libraire-éditeur Henri Trembley, Genève, 1881] – BnF, bibliothèque numérique Gallica

- *La guerre de Thônes, d'après les documents les plus authentiques*, Claude-Marie MAGNIN [Paru sous forme de feuilleton dans la *Galerie savoissienne*, repris par *l'Union savoissienne* et par *le Petit Savoisien*, entre 1878 et 1879, puis édité sous forme de brochure (tiré-à-part) par la librairie François Abry, Annecy, 1879].

Claude-Marie Magnin (1802-1879 ; Mgr Magnin, évêque d'Annecy entre 1861 et 1879) écrivit ce texte en **1843**, qui lui valut la lettre suivante : « Monsieur le chanoine, / Les événements qui ont précédé, accompagné et suivi la guerre de Thônes, guerre imprudente, il est vrai, mais toujours honorable pour notre vallée fidèle, malgré un laps de bientôt cinquante ans, sont encore de fraîche date dans ma mémoire. Aussi, après avoir parcouru avec beaucoup d'intérêt votre précieux résumé, je l'ai trouvé très exact. Daignez agréer, etc. / Pollet, recteur de la Clusaz. ». Le révérend Jean-Marie Pollet-Villard était né à la Clusaz en 1772. Il avait 21 ans lorsqu'il prit les armes dans la guerre de Thônes, et parvint à échapper aux Révolutionnaires, donc à son exécution.

- *Le Palais de l'Isle à Annecy*, Aimé BURDET [François Abry, éditeur, Annecy, 1894] – Programme Google Recherche de Livres

Ce "récit historique des deux premières années de la Révolution française" en Savoie parut d'abord sous forme de feuilleton dans un journal qu'Aimé Burdet avait fondé, *l'Echo du Mont-Blanc* : 40 épisodes du 28 juillet 1855 jusqu'au mois de septembre **1856**, moment où *l'Echo du Mont-Blanc* prit fin à cause de difficultés insurmontables. En écrivant, Aimé Burdet (1790-1862), qui avait eu accès au registre d'écrou de la prison de l'Isle, pensait, entre autres, à son père, Alexis Burdet, célèbre imprimeur-libraire qui, sous la Terreur, avait été enfermé par deux fois dans cette prison.

- *Souvenirs historiques d'Annecy jusqu'à la Restauration*, Jean MERCIER, chapitre 24 [Librairie François Abry, Annecy, **1878**] – BnF, bibliothèque numérique Gallica

- *Frigelette - 1793*, Charles BUET, feuilleton du *Gaulois, le plus grand journal du matin*, paru du 16 au 28 août 1897 [*Le Gaulois*, Paris, 1868-1929] – BnF, bibliothèque numérique Gallica

Charles Buet a repris et étoffé un texte qu'il avait publié dans "la Feuille" de *la Croix de la Haute-Savoie* n° 3 du 19 août **1893**, pour commémorer le centenaire de la guerre de Thônes et de l'exécution de Marguerite Frichelet. Né à Chambéry en 1846, ce journaliste et écrivain savoyard est mort à Paris le 23 novembre 1897, trois mois après la parution de *Frigelette*.

- *Insurrection de la vallée de Thônes en 1793*, Jacques CARRON, in *Mémoires et documents* publiés par l'Académie salésienne, tome 34, p. 89 [Imprimerie commerciale, Annecy, **1911**] – BnF, bibliothèque numérique Gallica

Texte circonstancié, qui s'appuie sur les archives privées du comte Eugène de Roussy de Sales (1822-1915), sur les souvenirs et documents de plusieurs familles de Thônes, ainsi que sur les archives des Hospices d'Annecy et sur les archives de la Savoie (du nord et du sud). L'avocat Jacques Carron se réfère aussi aux écrits précédents, surtout ceux de Louis Rendu et de Claude-Marie Magnin. Il donne un maximum de détails concernant les différents phases des événements et, dans la mesure du possible, appelle chaque protagoniste par ses prénom, nom et surnom. Il a surtout développé avec précision les aspects juridiques liés à la guerre de Thônes et aux condamnations des accusés.

- *Monographie de Dingy-Saint-Clair*, Pierre-M. LAFRASSE, in *Mémoires et documents* publiés par l'Académie salésienne, tome 40, article II, "guerre de Thônes" [Imprimerie commerciale, Annecy, **1919**] – BnF, bibliothèque numérique Gallica

- *Histoire de Thônes*, François POCHAT-BARON, in *Mémoires et documents* publiés par l'Académie salésienne, tome 44, troisième partie, chapitre II [Imprimerie commerciale, Annecy, **1926**] – BnF, bibliothèque numérique Gallica

Texte circonstancié, s'appuyant sur les documents d'archives.

- *Marguerite Frichelet, héroïne savoisiennne de la guerre de Thônes*, Lionel CORBIER et Paul REBOTON [Réédition par la revue *Présence savoisiennne* (n° 28, Rumilly, été 1979) d'un texte paru dans le *Savoyard de Paris* en **1946**].

- *Une Jeanne Hachette savoyarde : Marguerite Frichelet*, Georges CHAPIER [Ed. Gardet et Garin, Annecy, **1948**]

Jeanne Hachette est une héroïne légendaire qui aurait défendu sa ville de Beauvais (Picardie) avec une petite hache, en 1472, face à Charles le Téméraire.

- *Marguerite Frichelet et les mythes de la guerre de Thônes*, François COCHAT [Paru dans la *Revue de Savoie* 1955-**1956**, 9^e année, librairie Dardel, Chambéry]

François Cochat s'appuie essentiellement sur les témoignages et procès-verbaux des tribunaux révolutionnaires qui avaient tout intérêt, pour garder la face devant les autorités jacobines parisiennes, à une attitude double et trouble : à la fois minimiser l'importance des révoltes savoyardes et amplifier le nombre de morts, en les faisant passer pour des morts aux combats, alors que la plupart furent en réalité froidement massacrés. Cet auteur prétend que les historiens précédents, notamment Claude-Marie Magnin (1843, 1879) et Jacques Carron (1911) ne s'étaient fondés que sur des sources pro-savoyardes. Pourtant, ces historiens incriminés s'étaient de façon certaine plongés dans toutes les sources, aussi bien celles provenant des combattants de Thônes que celles des autorités jacobines en Savoie.

- *La vallée de Thônes à l'époque de la Révolution*, COLLECTIF [Revue annuelle des "Amis du Val de Thônes" n° 14, **1989**]

ANNEXE

Guerre de Thônes - **Liste des morts** relevés à travers les lectures (il faudrait aussi la confronter avec *La guerre de Thônes, d'après les documents les plus authentiques*, de Claude-Marie MAGNIN)

Le 7 mai 1793

–Maurice Genand (ou Genans), des Golets, commune du Villard-sur-Thônes, âgé d'environ 72 ans, tué près d'Alex. Chef de l'expédition au château de Menthon, destinée à en ramener de l'armement et les deux petits canons trouvés. Il fut pris alors que cette troupe entrait dans la vallée, pendant qu'il couvrait ses hommes. Il se rendit alors aux cavaliers révolutionnaires, mais il fut abattu sur-le-champ, plus précisément, assassiné, car, s'étant rendu, fusil croisé en l'air, il aurait eu droit au jugement de la Commission militaire mise en place par la Convention.

–Louis Lagrange, dit Wagnoux, âgé d'environ 24 ans, tué alors qu'il fuyait de chez lui, le hameau des Glandons, près de Dingy, avec son fils âgé de 7 ans. Il était désarmé et fut pris parce qu'il courait au rythme du petit garçon. Il fut abattu sous les yeux de son fils. Louis était le fils de Jean-Baptiste Lagrange, 60 ans, qui fut fait prisonnier avec trois autres habitants de Dingy.

–Jean-Jacques Dupont, dit Débiolle, du Lancieux (ou de Glapigny), âgé de 36 ans ; il fut blessé, alors qu'il était probablement en sentinelle ; les Français s'en saisirent et lui tranchèrent les oreilles pour en orner leur chapeau en guise de cocarde, avant de lui couper la tête.

Le 8 mai 1793

–Claude Genand, environ 75 ans, tué pendant les violents combats de cette journée.

–François Avet, dit l'Oiseau, de Thônes, 23 ans, qui mourra de ses blessures, le lendemain.

–Un muletier. L'un des deux muletiers envoyés à Genève pour se procurer de la poudre. Ils furent arrêtés à Bonneville, sur le chemin du retour. L'un put s'échapper, l'autre fut abattu.

Le 9 mai 1793

–Barthélémy Tessier, 22 ans, Thônain. C'est le moment où les montagnards résistants n'ont plus de poudre et doivent fuir les Républicains français. « Si l'on ne peut sauver sa patrie, avait dit Tessier à ses compagnons lors de la déroute, il faut au moins mourir pour elle. Pour moi, je n'ai plus qu'un coup de fusil à tirer ; mais je veux vendre chèrement ma vie. » Il se place alors en embuscade au-dessous de Thuy, et lorsque le commandant de la cavalerie française surgit avec son armée, il le vise et fait feu sur lui, mais l'arme s'est enrayée. Il est alors abattu, ses oreilles coupées serviront de cocardes à un chapeau républicain, et un jeune prisonnier thônain de 19 ans, Simon Déléan, sera contraint de porter sa tête jusqu'à Thônes [F.P.-B.].

–Jacques Bétrix, Thônain, trouve lui aussi la mort pendant cette déroute.

–Fontaine, marchand épicier, mentionné par Jacques Carron. Il fut abattu alors qu'il protégeait la fuite des gens de son village.

–Jean-François Savay-Guerraz, 36 ans, dit le Parisien, du Bouchet, et son compagnon, tués près du village de Cons (Cons-Sainte-Colombe), alors qu'ils allaient, désarmés, au devant des Révolutionnaires français pour tenter d'obtenir d'eux qu'ils ne pillent ni n'incendent les villages. Savay-Guerraz était le chef de la compagnie de Serraval et il avait cherché à réduire les représailles françaises, mais n'en eut pas le temps car il fut immédiatement abattu, à peine reconnu par les Français.

–Joseph Bardet, 39 ans, compagnon de Savay-Guerraz, et lui aussi du Bouchet. Il fut abattu dans les mêmes circonstances que Savay-Guerraz, et en même temps que lui. Leurs cadavres furent exposés sur la place de Serraval.

–Les Français, alors qu'ils descendaient la vallée pour rejoindre Thônes, croisèrent, en aval de Serraval, un vieillard qui n'avait pas pu fuir et le tuèrent aussitôt.

–N. Moret (ou Morel), paysan des Bottières, tué lors de la descente de la vallée des Français qui rejoignaient Thônes. Ce paysan n'avait pas voulu fuir parce qu'il avait travaillé en France et pensait pouvoir parler aux Français.

Le 10 mai 1793

–Louise Avet, « reconnue ou dénoncée pour avoir porté du pain et de l'eau-de-vie aux combattants de Morette, fut massacrée sans pitié...(le 10 mai) ». [F.P.-B.]

« A la défense du pont et dans leur fuite éperdue, les habitants de Dingy avaient laissé 30 morts. Sur ce nombre qu'on voudrait révoquer en doute, si ce n'était le chiffre officiel du rapport d'Hérault (Arch. nat. Rapport de Hérault de Séchelles), combien furent massacrés dans la débâcle ? » [J.C.]. François Pochat-Baron a calculé, sur toute la durée de la guerre, et en ne se référant, par souci d'honnêteté, que sur les morts inscrits dans les registres communaux, un nombre total de 12 Savoyards morts au combat durant cette guerre, donc sans compter les fusillés à partir du 10 mai. Il pense que les représentants français avaient exagéré le nombre des morts dans le but de prouver l'importance de la révolte, de démontrer combien la lutte était dure, et de manifester leur attachement à la cause révolutionnaire en tuant un maximum de Savoyards réfractaires. Cependant, les Savoyards morts avaient-ils été vraiment tous inscrits dans les registres des décès ? Beaucoup de ces morts non inscrits n'auraient-ils pas été classés avec les 200 Savoyards qui avaient rejoint leur véritable armée après les combats, mais ceux-là n'y seraient jamais parvenus puisque déjà morts ?...

On voit que ces représailles furent abominables, alors même qu'il semble que les troupes républicaines françaises n'eurent à déplorer que quelques morts, hommes et chevaux, et quelques blessés. Tandis que du côté des Savoyards, il y eut, selon les registres, douze tués « - au lieu des 42 dont parle le général Dornac [Français, commandant de l'armée des Alpes pendant une absence de Kellermann] ; ou des 30 de Burnod [Savoyard franc-maçon-jacobin, commissaire du département devenu procureur-syndic du directoire du district d'Annecy] ; ou des 50 à 70 qui auraient péri d'après Hérault de Séchelles (savoir 30 dans les montagnes le 7 mai et plus de 40 le 9 mai) ; - voilà les premières victimes du soulèvement. » [F.P.-B.]

« Si on admet les chiffres de Hérault de Séchelles, on voit que le bilan de la répression de l'insurrection comprenait 35 prisonniers, 86 morts dont 70 dans les combats, 11 tués sans jugement, et 5 exécutés par l'ordre de la justice révolutionnaire qui renvoyait en outre 7 accusés à la Convention. » [J.C.]

Les cinq condamnés à mort après la fin de la guerre de Thônes

- 1. Pierre-Joseph Durod, âgé de 68 ans, procureur-syndic de la commune de Thônes, arrêté le 10 mai sans armes, fusillé à Thônes le 10 mai.

- 2. Jean-Louis Pin, 23 ans, barbier, estropié de naissance ; arrêté sans armes ; exécuté à Thônes le 11 mai.

- 3. Marguerite Frichelet, 37 ans, née à Thônes. Arrêtée à Thônes le 12 mai. Transférée à la prison de l'Isle à Annecy le 15 mai. Réquisitoire du Tribunal criminel du département du Mont-Blanc le 17 mai. Fusillée au Pâquier d'Annecy le 18 mai.

- 4. Jean-François Avrillon, dit Rozon, de la Cour (Thônes), 32 ans. Arrêté à Thônes le 20 mai. Transféré le 21 à Annecy. Exécuté au Pâquier d'Annecy le 29 mai 1793.

- 5. Louis Revet, 23 ans, ouvrier tanneur. Il se cachait depuis plus de sept mois ici et là dans les montagnes et fut pris à Manigod. Conduit à la prison de l'Isle à Annecy le 31 décembre 1793. Emmené à la prison de Chambéry le lendemain pour y être jugé par le Tribunal criminel, et condamné à mort. Ramené à Annecy le 1^{er} mars 1794. Exécuté au Pâquier, le 9 mars 1794.

